



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# World Heritage Patrimoine mondial

**34 COM**

Distribution limited / limitée

Paris, 30 June / 30 juin 2010

Original: français

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,  
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD  
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-fourth session / Trente-quatrième session

Brasilia, Brazil / Brasilia, Brésil  
25 July – 3 August 2010 / 25 juillet – 3 août 2010

**Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

**Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.**

RAPPORT DE MISSION / MISSION REPORT

Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal (N153))  
Niokolo-Koba National Park (Senegal) (N 153)

4-11 avril 2010  
4-11 April 2010

This mission report should be read in conjunction with Document:  
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:  
WHC-10/34.COM/7A.Add



## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>RESUME ET LISTE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>1. CONTEXTE DE LA MISSION .....</b>	<b>6</b>
1.1 Historique de l'inscription.....	6
1.2 Critères de l'inscription et Valeurs du bien .....	6
1.3 Problèmes liés à l'intégrité du bien soulevés par l'UICN lors de l'inscription .....	6
1.4 Examen de l'état de conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial .....	6
1.5 Justification et déroulement de la mission.....	7
<b>2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL.....</b>	<b>8</b>
2.1 Aires protégées / Contexte juridique national .....	8
2.2 Cadre institutionnel .....	8
2.3 Structure de gestion.....	8
2.4 Réponse à la reconnaissance des valeurs du site dans le cadre des traités et des programmes internationaux (Convention du patrimoine mondial, Convention Ramsar, Réserve de la Biosphère, etc....) .....	9
<b>3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES MENACES .....</b>	<b>9</b>
3.1 Efficacité de la gestion .....	9
3.2 Nature et étendue des menaces sur le bien, prenant en compte les valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit et les questions spécifiques soulevées par le Comité du patrimoine mondial	10
3.3 Développements positifs et négatifs dans la conservation du bien depuis le dernier rapport au Comité du patrimoine mondial.....	13
3.4 Information sur toute autre menace spécifique ou dégât, ou encore perte de valeur universelle exceptionnelle ou intégrité pour lesquelles le bien a été inscrit.....	13
<b>4. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU BIEN .....</b>	<b>14</b>
4.1 Examen du maintien ou non des valeurs et des conditions d'intégrité, sur la base des lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial .....	14
4.2 Examen de toutes les mesures de suivi aux décisions précédentes du Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation du bien et des mesures prévues par l'Etat partie en vue de la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien.....	14

<b>5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS .....</b>	<b>18</b>
5.1 Recommandations pour toute action additionnelle devant être prise par l'Etat partie, y compris des projets de recommandation au Comité du patrimoine mondial .....	18
5.2 Dans l'hypothèse où une action plus poussée est nécessaire : repères clairs (pour atteindre l'état de conservation souhaité) indiquant les mesures correctives nécessaires en vue de l'amélioration significative de l'état de conservation et calendrier pour leur mise en œuvre.....	23
5.3 Recommandations pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ou de la Liste du patrimoine mondial .....	22
5.4 <b>Etat de conservation souhaité</b> pour le retrait du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) de la Liste du patrimoine mondial en péril.....	22
<b>6. ANNEXES.....</b>	<b>25</b>
6.1 Termes de référence.....	25
6.2 Programme et itinéraire .....	27
6.2.1 Programme.....	27
6.2.2 Itinéraire.....	28
6.3 Composition de l'équipe.....	28
6.4 Liste et coordonnées des personnes rencontrées .....	29
6.5 Carte montrant les limites du bien inscrit .....	29
6.6 Organigramme du PNNK.....	30
6.7 Répartition de postes garde dans le PNNK .....	31
6.8 Illustrations .....	32
6.9 Liste de documents consultés .....	35
6.10 Projet de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle .....	35

Couverture : © Photo : Barbara Engels

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

DPN	Direction des parcs nationaux
LAB	Lutte anti-braconnage
MAB	Programme de l'UNESCO « Man & Biosphere » (L'Homme et la Biosphère)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMVG	Office pour la mise en valeur du fleuve Gambie
PGIES	Projet de gestion intégrée des écosystèmes du Sénégal
PNNK	Parc national du Niokolo-Koba
RNC	Réserves naturelles communautaires
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VUE	Valeur universelle exceptionnelle

## **REMERCIEMENTS**

L'équipe de la mission tient à remercier vivement les représentants de l'Etat partie, en particulier le Colonel Mame Balla Guèye, le Commandant Fatou Samb et le Commandant Samuel Diémé, pour leur coopération. Par un choix de visites de terrain très judicieux, couvrant les principales menaces qui pèsent sur le bien, et par des rencontres avec toutes les parties prenantes de la gestion du bien, l'Etat partie a grandement facilité le travail de la mission et a ainsi permis une meilleure compréhension des problématiques et leur contexte local et/ou national. L'Etat partie a répondu positivement à toutes les demandes de documents supplémentaires demandés par la mission et ce, de manière très prompte.

Enfin, il faut souligner l'excellente ambiance qui régnait durant toute la mission, tant entre les membres de la mission et les représentants de l'Etat partie, qu'au sein même des représentants de l'Etat partie. Tous, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie (Directeur des Parcs nationaux, Directeur-adjoint des Parcs nationaux, Conservateur, Conservateur-adjoint, Chefs de programme, Chefs de zone, Chefs de postes, gardes, etc. ...) ont fait preuve d'une très grande liberté de parole, reconnaissant ouvertement les problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion du bien, créant ainsi un climat très propice à la discussion.

Qu'ils soient toutes et tous chaleureusement remerciés pour leur assistance précieuse, ainsi que tous les représentants des communautés riveraines, du PGIES, de l'OMVG et du secteur privé rencontrés durant la mission (la liste complète des personnes rencontrées se trouve en Annexe 6.4 de ce rapport).

## RESUME ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

Suite aux préoccupations exprimées par le Comité du patrimoine mondial (décision **33 COM 7A.11**), l'objectif de la mission était d'examiner la situation globale du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives et des mesures d'urgence depuis la 33e session du patrimoine mondial Comité (Séville, 2009).

La mission a rencontré de nombreux intervenants, du niveau national au niveau communautaire, ce qui a représenté une grande variété d'intérêts. La mission a effectué une visite importante du bien, à l'intérieur et en périphérie, qui a permis à la mission d'évaluer l'impact potentiel des questions soulevées dans la décision **33 COM 7A.11** du Comité du patrimoine mondial, notamment sur la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du bien.

La mission juge que malgré l'accroissement du budget et de l'effectif des agents, la distribution des postes sur le terrain ne semble pas suffisamment adaptée aux défis de la surveillance. En plus, l'équipement mis à disposition des agents est très insuffisant pour une gestion adéquate (manque d'outils de communication, radios mobiles, véhicules de terrain, infrastructure des postes) et le mauvais état des pistes empêche la réouverture des postes abandonnés. La mission considère que l'efficacité de la gestion actuelle ne permet pas une surveillance adéquate et doit être renforcée.

La mission a constaté que des efforts importants ont été faits par l'Etat partie pour arrêter le *braconnage*. Cependant, elle note que même si un système de surveillance existe, le manque de moyens réduit énormément son efficacité. En outre, la mission a noté qu'un certain nombre de problèmes persistent et sont cruciaux pour l'efficacité de la lutte contre le braconnage.

La mission estime que la démarche du PNNK en termes de *formation du personnel* est ciblée mais pourrait encore être renforcée. Elle recommande de poursuivre les efforts pour une formation sur la conservation et la gestion intégrée, pas seulement pour le personnel nouvellement recruté mais dans l'esprit d'une formation continue. La mission note que le personnel du PNNK doit être renforcé et la formation du personnel nouvellement recruté doit impérativement être accompagnée par la mise à disposition de l'équipement nécessaire.

Le problème de la *divagation du bétail* et de l'*empiètement agricole* est une menace réelle et directement observable sur la quasi-totalité des limites du parc qui ont été visitées. La mission a noté que l'empiètement agricole était également une réalité, notamment dans la zone ouest, et qu'elle s'étendrait jusqu'à 5 km à l'intérieur du parc. Il apparaît que ces deux menaces sont des problèmes très complexes devant être abordés d'une manière plus globale à l'échelle du pays et dans le cadre général du problème de la transhumance. La mission constate que la solution idoine à cette menace ne peut pas être que locale, mais devrait intégrer tous les acteurs impliqués dans la question de la transhumance, et cela dans le cadre d'une consultation nationale.

*L'assèchement des mares et leur encombrement* par deux plantes envahissantes (*Mimosa* et *Mitrogena*), sont des menaces imminentes et cruciales, affectant même la valeur universelle exceptionnelle et la pérennisation de l'extraordinaire diversité de la flore et de la faune du PNNK. L'importance de ces fléaux a conduit à la mise en place d'une équipe interinstitutionnelle et pluridisciplinaire conduite par la DPN, afin de faire un état des lieux et proposer des pistes de solution. Les causes de ces menaces semblent très complexes (changement climatique, activités humaines,...) et des solutions durables sur le long terme (impliquant la recherche scientifique) devraient être envisagées. Toutefois des mesures urgentes (probablement mécaniques) sont nécessaires dans l'immédiat afin d'arrêter la propagation du phénomène d'envahissement et de rendre viable ces mares qui constituent des zones de concentration de biodiversité et des « moteurs » du fonctionnement des écosystèmes.

En ce qui concerne les *feux de brousse*, la mission a constaté l'absence d'une véritable stratégie de gestion des feux de brousse au PNNK. En effet, la pratique actuelle des gestionnaires du PNNK consiste à effectuer surtout des feux précoces et de manière *à priori* très aléatoire.

La mission a également effectué une visite sur le *chantier de construction du tronçon de route* partant de Médina Gounass à Kalifourou et qui se situe dans la périphérie du PNNK. Les discussions avec les dirigeants de l'entreprise et les observations sur une partie des 36 km de route concernés, montrent de manière globale un impact négligeable sur le PNNK et une très bonne collaboration entre les responsables du parc et ceux de l'entreprise pour la mitigation de potentiels effets néfastes. La mission a effectivement noté que les travaux actuels de construction de la route respectent l'intégrité du parc (pas de déblais du côté du parc, peu d'effet sur la végétation) et l'existence sur site d'une cellule environnementale pour le suivi des impacts.

Pour ce qui est du projet de *barrage hydro-électrique*, la mission a eu une séance de travail avec les responsables de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG). Conscients de ces effets négatifs, ils envisagent de prendre toutes les dispositions scientifiques, techniques et financières afin de juguler ceux-ci, en étroite collaboration avec la DPN. A la lecture de l'EIES, la mission reste inquiète quant aux impacts négatifs sur le PNNK, tels que la réduction des superficies de forêts-galerie et de rôneraies, la traversée du fleuve par la faune et sur l'alimentation en eau insuffisante des cuvettes d'inondation et des mares.

Au vu des conditions sur le terrain, du contexte local et national propre à certaines menaces pesant sur le bien, et tenant en compte la volonté affichée et tangible de l'Etat partie à faire du PNNK une priorité nationale, la mission a proposé de réviser les mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial à sa 31e session (Christchurch, 2007) et d'établir un calendrier raisonnable, pour leur mise en œuvre. Ces propositions ont été faites à l'Etat partie qui les a considérées comme acceptables et réalistes :

- a) Renforcement et mise en place du dispositif de lutte anti-braconnage, basé sur des moyens aérien et terrestre conjugués
- b) Renforcement du personnel du PNNK et lui fournir dans les meilleurs délais, une formation centrée sur la protection du PNNK, sa gestion intégrée, les règles de sécurité, et le doter en équipement indispensable à sa mission
- c) Mise en place d'un programme d'urgence de restauration des mares dans le périmètre du bien et sa périphérie et faire des propositions concrètes d'alternatives aux mares comme point d'eau dans le PNNK
- d) Réhabilitation des pistes impraticables du PNNK, en mettant l'accent sur toute la moitié sud du parc
- e) Actualisation du programme de suivi écologique du parc basé sur des indicateurs simples, fiables et peu coûteux à mesurer, et sur des statistiques tirées de recensements fiables des populations d'espèces menacées (lions, éléphants de Derby, éléphants, chimpanzés, lycaons, ...) et d'espèces clés, et l'intégrer au Plan de gestion du PNNK
- f) Proposition d'alternatives concrètes au forage des puits en dehors du parc afin de minimiser la divagation du bétail, dans le contexte global de la transhumance au Sénégal (par exemple, atelier sous-régional)
- g) Amélioration du marquage des limites du bien et assurer une meilleure communication à ce sujet grâce à une signalétique adaptée aux spécificités de chaque communauté riveraine du PNNK

La mission considère que l'état de conservation du Parc national du Niokolo-Koba est suffisamment préoccupant pour justifier son **maintien sur la Liste du patrimoine mondial en péril**. Certains attributs de la valeur universelle exceptionnelle sont détériorés mais peuvent être restaurés ; l'intégrité du parc est fortement menacée par des activités humaines réversibles (braconnage,

divagation du bétail, empiètement...). La mission note cependant que toute dégradation supplémentaire des attributs de la valeur universelle exceptionnelle et de l'intégrité du bien pourrait alors avoir des conséquences catastrophiques et justifier d'envisager le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial. Enfin, au vu de l'urgence de la situation sur le terrain et du besoin de suivi, la mission considère qu'une seconde mission de vérification fin 2011 pourra s'avérer nécessaire.

## **1. CONTEXTE DE LA MISSION**

### **1.1 Historique de l'inscription**

Situé au sud-est du Sénégal, le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK) est le plus grand parc du pays, avec une superficie de 913 000 ha. Classé comme réserve de chasse en 1926, le parc vit son statut modifié en forêt classée en 1951 pour devenir une réserve de faune en 1953, et enfin un parc national en 1954.

### **1.2 Critères de l'inscription et Valeurs du bien**

#### Critère (x):

Le Parc national du Niokolo-Koba regroupe l'ensemble des écosystèmes particuliers de la zone bioclimatique soudanienne tels que des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou), leurs forêt-galerie, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses, et des Bowés dénudés. Le bien abrite une diversité faunique remarquable et unique dans la sous-région. On y dénombre plus de 70 espèces de mammifères, 329 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 20 espèces d'amphibiens et un nombre important d'invertébrés. Les lions, réputés les plus grands d'Afrique, constituent une attraction particulière, ainsi que les éléphants de Derby, les plus grandes antilopes qui soient. D'autres espèces importantes sont aussi présentes comme l'éléphant, le léopard, le chimpanzé et le lycaon. La diversité de la flore est importante avec plus de 1500 espèces de plantes.

### **1.3 Problèmes liés à l'intégrité du bien soulevés par l'UICN lors de l'inscription**

D'une superficie approchant le million d'hectares, le PNNK a une taille suffisante pour qu'on y distingue les aspects majeurs du fonctionnement de l'écosystème de type savane guinéenne, et pour garantir la survie des espèces qui s'y trouvent. Toutefois, des rapports indiquent un braconnage considérable des éléphants. Les barrages envisagés sur la Gambie et le Niokolo sont également un sujet de préoccupation car ils auraient des conséquences désastreuses pour l'intégrité écologique du bien.

### **1.4 Examen de l'état de conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial**

L'état de conservation du bien a été examiné par le Comité du patrimoine mondial à ses sessions suivantes :

- 24e session (Cairns, 2000) – décision **24 COM VIII** (tirée de **24 EXT.BUR III.1.iii**)
- 25e session (Helsinki, 2001) – décision **25 COM VIII.96**
- 30e session (Vilnius, 2006) – décision **30 COM 7B.1**
- 31e session (Christchurch, 2007) – décision **31 COM 7B.1**
- 32e session (Québec, 2008) – décision **32 COM 7A.11**
- 33e session (Séville, 2009) – décision **33 COM 7A.11**



### **1.5 Justification et déroulement de la mission**

En 2000, le Comité du patrimoine mondial a pris note de l'état alarmant de la conservation du PNNK à l'occasion de sa 24e session à Cairns (Australie) et a demandé au gouvernement du Sénégal d'inviter une mission de suivi réactif, chargée d'examiner l'état de conservation du bien. Malgré les recommandations de la mission de 2001 et les décisions subséquentes du Comité, l'état de conservation du PNNK a continué de se détériorer. En 2006, dans sa décision **30 COM 7B.1**, le Comité a pris note avec grande préoccupation des rapports sur les menaces actuelles et potentielles pour les valeurs et l'intégrité du bien et a demandé à l'État partie Sénégal d'inviter une nouvelle mission de suivi réactif.

Suite aux recommandations de la mission de 2007, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire le PNNK sur la Liste du patrimoine mondial en péril et a adopté une série de mesures correctives à mettre en œuvre sous 2 ans et une autre série de mesures d'urgence (décision **31 COM 7B.1**). Malgré ceci, l'état de conservation du PNNK semble continuer à se détériorer.

En 2009, dans sa décision **33 COM 7A.11**, le Comité a exprimé sa vive inquiétude quant aux rapports sur l'augmentation de la pression due au braconnage au sein du bien érodant encore davantage sa valeur universelle exceptionnelle, a regretté que l'Etat partie n'ait pas pu mettre en œuvre certaines des mesures correctives dans le laps de temps convenu et qu'il n'ait pas fourni d'informations sur un nombre importants de questions. Il a par conséquent demandé à l'État partie du Sénégal d'inviter une nouvelle mission de suivi réactif.

La mission a eu lieu du 4 au 11 mai 2010. Elle s'est rendue sur site dès le premier jour et s'est déplacée de campement en campement du 5 au 8 mai, afin de rentabiliser le peu de temps disponible et ainsi avoir une vision aussi complète que possible du PNNK et des problématiques. La coopération de l'Etat partie doit cependant être applaudie. Par un choix de visites de terrain très judicieux, couvrant les principales menaces qui pèsent sur le bien, et par des rencontres avec les parties prenantes de la gestion du bien, l'Etat partie a grandement facilité le travail de la mission et permis une meilleure compréhension des problématiques et leur contexte local et/ou national.

La base de Tambacounda et plusieurs postes de surveillance du PNNK ont pu être visités, et une bonne partie du très vaste PNNK a pu également être parcourue (zone autour du Mont Assirik au sud-est, zone autour de Simenti au nord, zones communales du nord et de l'ouest). La mission tient à préciser ses regrets de n'avoir pu se rendre dans la zone sud-ouest du parc puisqu'il s'agit d'une zone de pénétration des braconniers venus de la Guinée voisine. L'état des pistes semble être tel qu'il n'a pas permis à la mission de s'y rendre.

Il convient de signaler que l'Etat partie a répondu positivement à toutes les demandes de documents supplémentaires demandés par la mission et ce, de manière très prompte. Enfin, il faut souligner l'excellente ambiance qui régnait durant toute la mission, autant entre les membres de la mission, qu'entre les membres de la mission et l'Etat partie, et enfin, au sein-même des représentants de l'Etat partie. Tous les représentants de l'Etat partie rencontrés, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie (Directeur des Parcs nationaux, Directeur-adjoint des Parcs nationaux, Conseiller auprès du Ministre de l'Environnement pour les parcs nationaux, Conservateur, Conservateur-adjoint, Chefs de programme, Chefs de zone, Chefs de postes, gardes, etc.....) ont fait preuve d'une très grande liberté de parole, et reconnaissant ouvertement les problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion du bien.

## **2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL**

### **2.1 Aires protégées / Contexte juridique national**

Le Sénégal possède six parcs nationaux qui couvrent environ 4 % de la superficie totale du pays. En outre, 11 % du territoire émergé du Sénégal sont protégés dans le cadre de parcs nationaux ou de réserves, y compris de réserves forestières (où les grands mammifères sont partiellement ou totalement protégés par la loi).

La politique nationale de conservation et de protection des ressources naturelles est, par ailleurs, renforcée par les accords internationaux ratifiés par le Sénégal, au titre des conventions sur le patrimoine mondial, la diversité biologique, les changements climatiques, le commerce des espèces menacées, les déchets dangereux, le droit de la mer, la conservation de la vie marine, l'interdiction des essais nucléaires, la protection de la couche d'ozone, les zones humides et la chasse à la baleine. Le pays a également signé, sans les ratifier, les conventions sur la désertification et le déversement de déchets en mer.

### **2.2 Cadre institutionnel**

En tant que parc national, le PNNK est rattaché institutionnellement à la Direction des parcs nationaux (DPN), elle-même ayant pour ministère de tutelle le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature.

### **2.3 Structure de gestion**

Le PNNK est géré par une équipe dédiée de la DPN et basée à Tambacounda (Organigramme voir Annexe 6.7).

Elle se compose d'un Conservateur et son adjoint, ainsi que d'un certain nombre de chefs de programme (suivi écologique, lutte anti-braconnage, communication, gestion de la périphérie), et de chefs de zone (le PNNK est découpé en 3 zones géographiques afin de rationaliser les ressources disponibles: ouest, centre, est). Ces personnels, ainsi que les appuis techniques (mécaniciens, etc...) sont localisés à la base de Tambacounda (effectif 40 personnes en mai 2010).

En appui de la base, au sein de chaque zone géographique, se trouve un certain nombre de postes de surveillance (6 pour la zone ouest, 7 pour la zone centre et 5 pour la zone est). Entre 3 et 7 gardes se trouvent sur chacun des postes de surveillance (dont un chef de poste) avec un total de 90 gardes (mai 2010). Il existe également depuis 2008 une brigade mobile de lutte anti-braconnage dotée de 25 gardes, qui assurent, en deux groupes, des patrouilles dans différentes zones du PNNK non couvertes par les gardes en poste. La mission a constaté que la mise en place de cette brigade mobile anti-braconnage qui assure des patrouilles dans toutes les zones du PNNK et à tout moment, a été une avancée positive dans la lutte anti-braconnage. Elle vient en renfort aux patrouilles régulières qui ont eu lieu pour un à deux jours, au-moins deux fois par semaine dans un rayon de 8 à 9 km autour du poste, pour les 18 postes de gardes opérationnels. La mission a également noté que les communautés riveraines jouent un rôle important d'information pour signaler la présence de braconniers.

#### **2.4 Réponse à la reconnaissance des valeurs du site dans le cadre des traités et des programmes internationaux (Convention du patrimoine mondial, Convention Ramsar, Réserve de la Biosphère, etc....)**

- Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981
- Réserve de la Biosphère / Programme MAB de l'UNESCO depuis 1981

### **3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES MENACES**

#### **3.1 Efficacité de la gestion**

La structure de gestion (voir 2.3) établie au PNNK présente une base pour une gestion fonctionnelle, par exemple une structure de rapport très efficace est en place et pourrait permettre un bon suivi des activités et de la biodiversité dans le parc. Le nombre total de personnel du parc représente un tiers du personnel de la DPN montrant que la préservation du bien se voit en effet accorder une priorité nationale<sup>1</sup>. Cette priorisation se traduit aussi par le budget accordé au PNNK qui est passé de 58 millions FCFA en 2008 à 122 millions en 2009 et 2010. Cette augmentation du budget présente un effort considérable mais reste très largement insuffisant eu égard aux besoins identifiés dans le cadre du plan d'urgence en 2007 (14 milliards FCFA/3 ans). Un budget supplémentaire de 110 millions FCFA était prévu en 2009 pour l'acquisition d'équipement mais la somme n'a pas été mise à la disposition du parc pour des raisons budgétaires. Il faut noter que la DPN/PNNK n'a pas réussi à solliciter l'aide des donateurs<sup>2</sup>.

Cependant, la mission juge que malgré un léger accroissement de l'effectif des agents, la distribution des postes sur le terrain ne semble pas suffisamment adaptée aux défis de la surveillance (postes non-fonctionnels en particulier dans toute la zone sud du PNNK ; concentration des postes autour du Simenti). En outre, la mission constate que le nombre de gardes par poste ne permet pas des patrouilles continues. En plus, l'équipement mis à disposition des agents est très insuffisant pour une gestion adéquate (manque d'outils de communication, radios mobiles, véhicules de terrain, infrastructure des postes) et le mauvais état des pistes empêche la réouverture des postes abandonnés.

En ce qui concerne la coopération avec autres acteurs impliqués dans la gestion du bien et sa zone périphérique, la mission a noté que la coopération avec le Programme pour la Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) (voir 4.2) a été renforcée et des résultats positifs se notent par rapport à la gestion de la zone périphérique (création des réserves naturelles communautaires (RNC), cogestion avec la population locale<sup>3</sup>).

La mission considère que l'efficacité de la gestion actuelle ne permet pas une surveillance adéquate et doit être renforcée.

---

<sup>1</sup> Mesure d'urgence complémentaire adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2007

<sup>2</sup> Mesure d'urgence complémentaire adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2007

<sup>3</sup> Mesure d'urgence complémentaire adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2007

### **3.2 Nature et étendue des menaces sur le bien, prenant en compte les valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit et les questions spécifiques soulevées par le Comité du patrimoine mondial**

Du fait de la durée relativement courte de la mission, l'évaluation détaillée de la nature et de l'étendue des menaces sur le bien, n'a pu être faite de manière exhaustive. Cependant, sur la base des observations faites dans les zones visitées (sud ouest non inclus), de l'analyse des documents obtenus et des discussions avec les responsables du parc et la population environnante ; la mission note qu'un certain nombre de menaces liées aux valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit subsistent.

#### *a) Braconnage*

Le braconnage apparaît comme la principale menace du PNNK et semble généralisé, notamment dans la zone sud-ouest que la mission n'a malheureusement pas pu visiter. En effet, bien que la mission n'ait pas constaté des preuves directes d'un braconnage effectif (campements de braconniers, pièges, douilles de munition d'armes à feu, filière de viande de brousse,...), la faible densité d'animaux dans les endroits éloignés des zones de présence effective des agents du parc (autour de Simenti et des postes fixes) et surtout l'absence de traces de certaines espèces emblématiques et généralement faciles à observer, telles que l'éland de Derby et l'hyppotrague noir (Koba), attestent bien de la réalité du braconnage qui est aussi reflété par les statistiques présentées par le PNNK (12 procès verbaux pour le braconnage en 2009). Les raisons de ce braconnage seraient liées à l'insuffisance de moyens de surveillance (postes de garde, effectifs, matériel) et à la crise guinéenne. La mission a cependant noté que dans les endroits où cette surveillance est effective, la forte densité d'animaux observés (des dizaines d'individus de guibs harnachés et cobs Defassa entre autres) dont plusieurs jeunes, ainsi que la très faible distance de fuite de la plupart de ces animaux (parfois moins de 10m) montre bien la réversibilité de ce fléau. Même si des efforts importants ont été effectués par l'Etat partie, la mission considère que la situation a peu évolué depuis la mission de 2007 et que le braconnage reste la menace la plus importante pour le bien.

#### *b) Exploitation forestière*

Au cours de cette mission, aucune exploitation forestière de type industrielle (scierie, transport de grumes,...) n'a été observée à l'intérieur ou à proximité du parc. Cependant, il est revenu de manière récurrente au cours des discussions avec les populations et les agents du parc, que l'exploitation du bois et des feuilles du rônier (*Borassus aethiopum*) était une réalité (2, 6 et 3 procès verbaux en 2008, 2009 et 2010 respectivement qui ont été dressés pour exploitation forestière illégale). Bien que la mission n'ait pu constater de manière directe une exploitation du rônier (coupe, saignée pour exploitation du vin de palme), l'absence de certaines classes d'âges (individus sub-adultes) dans certaines populations observées constitue une inquiétude traduisant un déséquilibre dans la dynamique de ces populations et donc une menace pour leur viabilité. Les raisons de cette absence pouvant être multiples (exploitation, impact du feu, absence de dépresseurs,...), la mission ne peut pas la lier uniquement à l'exploitation forestière, même si celle-ci reste une menace pour les *Borassus*.. La mission a noté également une menace potentielle pouvant être liée à l'écorçage des arbres. Deux jeunes personnes ont également été observées transportant des lambeaux d'écorces d'arbres du parc vers le village de Diénoudiala (voir photo).. La mission considère que la situation a peu évolué depuis la mission de 2007.

#### *c) Mouvements illégaux de cheptel et de populations locales à l'intérieur du parc et empiètement agricole*

Le problème de la divagation du bétail et de l'empiètement agricole est une menace réelle et directement observable sur la quasi-totalité des limites du parc qui ont été visitées. Suite aux patrouilles effectuées, le PNNK a dressé un procès verbal en 2008 et 3 en 2009. En effet, que ce

soit à Diénoudiala (au nord du PNNK) ou à Médina Gounass (à l'ouest du PNNK), où les populations riveraines du parc sont à majorité des éleveurs, les parties de la zone tampon jouxtant ces deux villages étaient de véritables parcs à bétail, infestées de nombreuses crottes et avec des bœufs divagants dans le parc (voir photos). La mission a également noté que l'empiètement agricole était une réalité, notamment dans la zone ouest, et qu'elle s'étendrait jusqu'à 5 km à l'intérieur du parc.

La mission considère que, bien que la divagation du bétail soit un véritable problème, elle affecte plus particulièrement deux zones en périphérie du bien : Missirah-Gounass et Dar-Salam.

*d) Assèchement des mares et espèces envahissantes*

L'assèchement des mares et leur encombrement par deux plantes envahissantes (*Mimosa* et *Mitrogena*), sont des menaces imminentes et cruciales, affectant même la valeur universelle exceptionnelle et la pérennisation de l'extraordinaire diversité de la flore et de la faune du PNNK. L'importance de ces fléaux a conduit à la mise en place d'une équipe interinstitutionnelle et pluridisciplinaire conduite par la DPN, afin de faire un état des lieux et proposer des pistes de solution. La mission a rencontré cette équipe, avec laquelle elle a eu une séance de travail sur le site à Simenti, avant de visiter les mares de Simenti et de Woeni. Il ressort de l'ensemble de ces investigations, que ces deux phénomènes (assèchement et envahissement des mares) qui sont concomitants et qui semblent interdépendants, sont d'une ampleur extrêmement importante (la quasi totalité des mares du PNNK semble affectée, environ 50 % de la mare de Simenti est envahie). Les causes de ces menaces semblent très complexes (changement climatique, activités humaines, diminution des effectifs d'éléphants, ...) et des solutions durables sur le long terme (impliquant la recherche scientifique) devraient être envisagées. Lors de discussion avec les communautés riveraines (Diénoudiala), la mission a pu constater la volonté réelle des villageois à apporter leur aide à la DPN pour régler ce problème d'assèchement et d'encombrement des mares et ont même proposé un plan d'arrachage des *Mimosas* sur 3 ans afin de remettre les mares en état. Toutefois des mesures urgentes (probablement mécaniques) sont nécessaires dans l'immédiat afin d'arrêter la propagation du phénomène d'envahissement et de rendre viable ces mares qui constituent des zones de concentration de biodiversité et des « moteurs » du fonctionnement des écosystèmes.

La mission considère que depuis 2007, la situation a continué à se détériorer et que des solutions doivent être trouvées de toute urgence.

*e) Feux de brousse*

L'existence et la dynamique de la plupart des écosystèmes de savanes africaines sont intrinsèquement liées à l'occurrence du feu de brousse. Selon leur mode de gestion, les feux peuvent être extrêmement néfastes ou avantageux pour la préservation de la biodiversité dans ces milieux. La mission a constaté l'absence d'une véritable stratégie de gestion des feux de brousse au PNNK. En effet, la pratique actuelle des gestionnaires du PNNK consiste à effectuer surtout des feux précoces et de manière à priori très aléatoire. En effet, la mission a effectivement constaté des zones de savane brûlées à proximité de zones non brûlées, sans raison apparente. Sur le long terme et dans un contexte de changement et de variabilité climatique, une telle politique de gestion des feux pourrait être dommageable pour la préservation des écosystèmes et leur bon fonctionnement.

La situation relative aux feux de brousse reste malgré tout aussi sérieuse qu'elle ne l'était en 2007.

*f) Projet de route*

Dans les rapports sur l'état de conservation du bien précédents examinés par le Comité du patrimoine mondial, le projet de route initié par le gouvernement sénégalais visant à relier la ville de Dakar à la frontière guinéenne, était perçu comme une menace potentielle du fait de sa proximité avec le PNNK. La mission a donc effectué une visite sur le site de base de la société en charge du tronçon de route partant de Médina Gounass à Kalifourou et qui se situe dans la périphérie du

PNNK. Il s'agit d'une entreprise familiale de droit sénégalais (AREZKI). Initialement prévu sur 71 km, le tronçon jouxtant le PNNK a été réduit à 36 km de route longeant effectivement le parc, les 35 premiers kilomètres ayant été déviés par rapport au tracé originel. Par ailleurs, la route se fait sur le tracé d'une piste en terre préexistante et de largeur identique. Les discussions avec les dirigeants de l'entreprise et les observations sur une partie des 36 km de route concernés, montrent de manière globale un impact négligeable sur le PNNK et une très bonne collaboration entre les responsables du parc et ceux de l'entreprise pour la mitigation de potentiels effets néfastes. La mission a effectivement noté que les travaux actuels de construction de la route respectent l'intégrité du parc (pas de déblais du côté du parc, peu d'effet sur la végétation ; voir photo) et l'existence sur site d'une cellule environnementale pour le suivi des impacts. La société chargée de la réalisation de la route fait également appel à des engins de terrassement soulevant peu de poussière et ayant un impact sonore très réduit. Des mesures d'atténuation des impacts post-chantier sont prévues (pose de panneaux alertant de la présence de grande faune et de la proximité du PNNK, bornes de délimitation du PNNK régulières, messages anti-feu à l'attention des usagers de la route, avertissements pour réduction de la vitesse, etc...). Par ailleurs, les employés non qualifiés du chantier ont tous été recrutés au sein des communautés locales afin de créer des revenus locaux, mais également d'éviter d'attirer du personnel extérieur avec toutes les nuisances que cela comporterait.

La mission constate que le projet de route transfrontalière ne présente plus de menace si les mesures d'atténuation sont réalisées comme prévues.

*g) Projet de barrage hydro-électrique de Sambangalou*

Bien que n'ayant pas pu visiter le site du projet de barrage hydro-électrique envisagé sur le fleuve Gambie, en amont au sud est du PNNK, la mission a eu une longue séance de travail avec les promoteurs de ce projet à Dakar. La rencontre avec les responsables de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) et l'analyse des documents relatifs au projet, ont montré que ce projet de barrage devra se réaliser à Sambangalou en accord avec les autorités des pays concernés (Sénégal, Gambie et Guinée) et dans le cadre d'un accord de coopération avec divers institutions internationales de protection de l'environnement (UICN, WWF, Wetlands International) afin de réduire les impacts négatifs éventuels sur le PNNK. Des impacts potentiels négatifs existeraient donc nécessairement à travers les effets sur les eaux qui parcourent le PNNK et également du fait de l'accroissement des populations humaines et de leurs activités dans la zone du barrage. Toutefois, les responsables de l'OMVG, conscients de ces effets négatifs (à travers l'EIES et les discussions avec eux), envisagent de prendre toutes les dispositions scientifiques, techniques et financières afin de juguler ceux-ci, en étroite collaboration avec la DPN. Ils ont manifesté également leur souhait de collaborer de façon transparente avec l'UICN et l'UNESCO / Centre du patrimoine mondial, pour mieux analyser ces impacts potentiels et trouver des solutions durables. A la lecture de l'EIES, la mission reste inquiète quant aux impacts négatifs sur le PNNK, tels que la réduction des superficies de forêts-galerie et de rônaraies, la traversée du fleuve par la faune et sur l'alimentation en eau insuffisante des cuvettes d'inondation et des mares. Par ailleurs, des financements sont actuellement recherchés par l'OMVG afin de permettre une étude économique complémentaire pour justifier auprès des différents bailleurs du projet les 44 millions d'euros de dépenses dédiées à la protection de l'environnement.

Cependant, une visite effective du site du barrage ainsi que des discussions avec les populations et le personnel local de l'OMVG permettrait de mieux appréhender les menaces.

### **3.3 Développements positifs et négatifs dans la conservation du bien depuis le dernier rapport au Comité du patrimoine mondial**

Basé sur les informations obtenues lors de la mission et les différents documents consultés, la mission note :

a) Les développements positifs suivants:

- La présence de faune diverse (avec beaucoup de jeunes) et des distances de fuite faibles (autour du Simenti et du Mont Assirik) vue en peu de temps et espace. La lecture du livre d'Or du poste de Niokolo a témoigné de la présence d'éléphants dans le parc (février/mars 2010 indiqué par des crottes fraîches ; voir photo).
- L'établissement d'une « Task force » pluridisciplinaire et interministérielle en mai 2010 pour la réhabilitation des mares avec pour objectif d'étudier l'étendue et les cause de l'assèchement des mares et de proposer des mesures de réhabilitation (voir 3.2 d)).
- Malgré la réduction du budget 2010 pour la DPN de 26%, le budget de fonctionnement du PNNK a été maintenu à 122 millions FCFA (information donnée par le Directeur de la DPN).
- Un projet d'actualisation du plan de gestion est en cours d'élaboration avec l'UICN (bureau régional ; financement prévu dans le cadre du PAPACO) ; la mission a été informée que l'accord du Ministre de l'environnement a été transmis à l'UICN.
- La mission a noté la bonne disposition de différents acteurs pour la conservation du bien : la communauté périphérique, les ONG locales, la société AREZKI (voir aussi 3.2 f).
- La coopération établie avec le PGIES, en particulier l'impact positif de la création de cinq réserves naturelles communautaires (total de 35.000 ha), dans les zones périphériques du PNNK qui fonctionnent comme zone tampon et qui sont cogérées avec les populations riveraines.
- Une légère augmentation des entrées touristiques en 2009 (après une forte diminution en 2008) rapportant davantage de revenus pour les populations riveraines (guides, campements touristiques).
- D'après l'information de la DPN, on peut noter un retrait progressif de l'empiètement agricole.

b) Les développements négatifs suivants:

- L'arrêt prématuré du projet de coopération transfrontalière avec le Parc du Badiar (Guinée) du fait de la crise politique ; qui de surcroît a mené à un manque total de surveillance car le Parc du Badiar ne dispose plus du personnel.
- La mission a constaté l'absence d'une véritable stratégie de gestion des feux de brousse au PNNK. La pratique actuelle des gestionnaires du PNNK consiste à effectuer surtout des feux précoces et de manière très aléatoire. La mission a effectivement constaté des zones de savane brûlées à proximité de zones non brûlées, sans raison apparente (voir 3.2 e).

### **3.4 Information sur toute autre menace spécifique ou dégât, ou encore perte de valeur universelle exceptionnelle ou intégrité pour lesquelles le bien a été inscrit**

Même si cette dernière ne semble pas représenter une menace pour le PNNK aux yeux de l'Etat partie, la mission a tenu à attirer son attention sur les menaces potentielles que représente la mine aurifère de Sabodala, située à quelque 60 km à l'est du PNNK.

Une étude d'impact environnemental existe pour cette mine aurifère et a été consultée par la mission. Cette mine ne semble pas représenter une menace directe sur le PNNK. Toutefois, celle-ci étant située sur un affluent tertiaire du fleuve Gambie, il serait bon d'effectuer régulièrement des prélèvements des eaux, en aval de la mine afin de s'assurer qu'aucun agent polluant n'y est déversé ; ce qui pourrait avoir, le cas échéant, un effet désastreux sur les eaux du fleuve Gambie et

par conséquent, sur la faune du PNNK qui s'abreuve directement dans le fleuve Gambie, ou dans les mares alimentées par celui-ci. Enfin, l'accroissement des villages alentours, du fait du nombre de travailleurs recrutés pour exploiter la mine, pourrait avoir un impact à moyen ou long terme sur le PNNK (empiètement, divagation du bétail) et méritera d'être surveillé.

## **4. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU BIEN**

### **4.1 Examen du maintien ou non des valeurs et des conditions d'intégrité, sur la base des lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**

Les valeurs et condition d'intégrité pour lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial constatées sur le terrain par la mission sont en harmonie à celles énoncées au critère (x) des *Orientations*, à savoir :

*(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.*

La mission considère que ce critère, bien que toujours existant, est fortement dégradé. Toutefois, la réduction importante des populations de grands mammifères a de toute évidence des effets délétères sur les processus naturels de l'évolution des écosystèmes et des habitats. La quasi-extinction des éléphants, qui étaient autrefois abondants dans le PNNK, et encore au moment de son inscription en 1981, est inquiétante. En effet, les pachydermes jouent un rôle crucial en induisant les changements dans l'habitat, en dispersant les graines et en maintenant les habitats dont dépendent d'autres espèces. Il convient de rappeler que, comme indiqué dans le dernier rapport de mission (2007), depuis l'inscription du bien en 1981, il n'y a eu aucun cas répertorié d'extinction d'espèce et, bien que les effectifs des populations de nombreuses espèces soient aujourd'hui probablement très bas, il subsiste un minimum d'espoir pour qu'une protection adéquate permette à toutes les espèces de retrouver des niveaux plus raisonnables.

Enfin, le rythme actuel d'assèchement des mares reste un problème inquiétant qu'il convient de surveiller au plus près, mais n'affecte pour le moment pas l'intégrité du bien.

L'intégrité du parc est fortement menacée par des activités humaines réversibles (braconnage, divagation du bétail, empiètement...). La mission note également que toute dégradation supplémentaire de la valeur universelle exceptionnelle et de l'intégrité du bien pourrait alors avoir des conséquences catastrophiques et justifier d'envisager le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial.

### **4.2 Examen de toutes les mesures de suivi aux décisions précédentes du Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation du bien et des mesures prévues par l'Etat partie en vue de la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien**

La mission note que l'actualisation du plan de gestion du bien (2000), bien que prévue depuis 2007, n'a pas pu être réalisée pour des raisons budgétaires<sup>4</sup>. La mission réaffirme que l'actualisation est un élément indispensable pour la mise en place de toute mesure de suivi et pour renforcer l'efficacité de la gestion. Par conséquent, la mission recommande la mise à jour du plan de gestion comme mesure d'urgence. La mission recommande que le plan de gestion tienne compte d'un

---

<sup>4</sup> Mesure d'urgence complémentaire adopté par le Comité du PM en 2007



zonage du terrain afin de permettre une priorisation des mesures de surveillance et de gestion, ainsi qu'une participation de la population locale. La mission considère que le plan de gestion devrait tenir compte des mesures correctives.

Suite à la mission de février 2007, la 31<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial de 2007 (Christchurch, 2007) a adopté plusieurs mesures correctives en vue de réunir les conditions pour la réhabilitation de la valeur universelle exceptionnelle et un futur retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. La mission a fait le point sur la mise en œuvre de ces mesures correctives.

a) *Mise en place de dispositions urgentes pour arrêter le braconnage, en utilisant l'avion du Département des Parcs Nationaux et une aide au sol fournie par une «force de frappe» mobile*

La mission a constatée que des efforts importants ont été faits par l'Etat partie pour arrêter le braconnage. En effet, une brigade mobile anti-braconnage de 25 personnes existe désormais en renfort aux différents postes fixes de surveillance. Un responsable a été nommé, en charge d'organiser le travail de cette brigade qui se fonde sur un système de rotation des agents, des informateurs villageois et les guides touristiques. Cependant, la mission note que même si ce système de surveillance existe, le manque de moyen réduit énormément son efficacité. En outre, la mission a noté qu'un certain nombre de problèmes persistent et qui sont cruciaux pour l'efficacité de la lutte contre le braconnage :

- faible nombre de survols aériens (4 survols de 2 ou 3 jours chacun depuis 2008)
- manque d'équipements de base nécessaires à la surveillance (radios mobile, véhicules,...);
- mauvais état de certaine pistes, délabrement et insuffisance de postes de surveillance.

Enfin, l'équipe de la mission a été informée d'une demande de renforcement des équipes des parcs nationaux du Sénégal par un renfort de 500 agents, dont 450 seraient affectés au PNNK pour, en grande partie, la lutte anti-braconnage. Cette requête se trouve actuellement au niveau du Ministre de l'Environnement et de la protection de la Nature pour signature. Si ces 450 agents peuvent être affectés, formés et équipés comme il faut, il s'agira d'une très bonne nouvelle pour la lutte anti-braconnage dans le parc et viendra appuyer la priorité donnée par l'Etat partie à la sauvegarde du PNNK.

Bien que de gros efforts encourageants aient été consentis par l'Etat partie, cette mesure corrective reste à mettre en œuvre pleinement.

b) *Fournir rapidement au personnel nouvellement recruté une formation centrée sur les procédures de sécurité du parc et sur une «orientation» générale vers des propositions de gestion intégrée*

Conformément à la recommandation le personnel nouvellement recruté reçoit une formation « d'initiation » et le PNNK organise de formations modulaires pour le personnel sur différents thématiques (lutte anti-braconnage, loi, utilisation du GPS).

Puisque la plupart des agents recrutés manque de formation spécifique sur la gestion intégrée d'une aire protégée, une formation continue de l'ensemble du personnel semble indispensable. Dans le cadre du projet transfrontalier avec le Parc du Badiar, un centre de formation a été établi dans la zone sud-ouest du PNNK. Ce centre ne dispose pas de moyens de fonctionnement permanents mais n'est utilisé que de manière temporaire pour des formations modulaires.

La mission estime que cette mesure corrective a été abordée par l'Etat partie avec une démarche ciblée mais qui pourrait encore être renforcée. La mission recommande de poursuivre les efforts pour une formation sur la conservation et la gestion intégrée, pas seulement pour le personnel nouvellement recruté mais dans l'esprit d'une formation continue.

La mission note que le personnel du PNNK doit être renforcé et la formation du personnel nouvellement recruté doit être impérativement accompagnée par la mise à disposition de l'équipement nécessaire.

c) *Faire un état et un marquage des frontières du parc*

Le marquage des limites du parc est réalisé par des bornes (béton, couleur blanche) lesquelles montrent parfois le texte « 1 km zone tampon » sans signalétique supplémentaire. Sur l'ensemble des frontières du PNNK, il existe deux genres de marquage : à chaque kilomètre dans la zone nord-ouest (autour de Dar-Salam), et tous les 5 km dans toutes les autres zones. Les postes sont signalés mais de façon superficielle. Aux entrées du parc, on dénote l'absence de toute notification « patrimoine mondial » ou « Réserve de Biosphère ». Dans le cadre de l'aménagement de la route Tambacounda-Sambailo l'entrepreneur a confirmé qu'une signalétique adaptée sera mise en place.

La mission de 2007 ne faisant référence à aucun marquage spécifique, la mission ne peut se prononcer sur le fait que cette mesure corrective soit remplie ou non, mais considère que le marquage existant doit être renforcé par une signalétique spécifique pour satisfaire cette mesure.

d) *Etudier les diverses possibilités d'exploration de forage des puits en dehors du parc afin de minimiser les mouvements illégaux de cheptel et de populations locales à l'intérieur du parc à la recherche d'eau*

L'Etat partie a organisé neuf réunions de consultation avec les communautés riveraines à ce sujet entre mai 2007 et décembre 2009 et avait prévu d'organiser en 2008 un forum sur le thème de la transhumance. Celui-ci n'a pu se tenir par manque de financement. Les réunions se sont conclues sur le constat qu'avoir quelques forages dans la périphérie du PNNK occasionnerait une forte pression sur le pâturage et le parc. A l'issue des discussions menées par la mission avec les différents acteurs impliqués (gestionnaires du parc et populations riveraines), il apparaît que ces deux menaces sont des problèmes très complexes devant être abordés d'une manière plus globale à l'échelle du pays. Pour ce qui concerne la divagation du bétail, elle est à analyser dans le cadre général du problème de la transhumance, car les intrusions de bétails ne sont pas nécessairement du fait d'éleveurs locaux, mais très souvent de groupes transhumants pouvant même provenir de la région du Ferlo, à la recherche de points d'eau. Différentes solutions sont envisagées par les gestionnaires du parc, parmi lesquelles la création de points d'eau à l'extérieur du parc ou la permission d'un accès limité et contrôlé au fleuve au sein du parc. Dans l'ensemble, la mission constate que la solution idoine à cette menace ne peut pas être que locale, mais devrait intégrer tous les acteurs impliqués dans la question de la transhumance, et cela dans le cadre d'une consultation nationale. La recherche de solution devrait également fortement impliquer le PGIES qui œuvre à une échelle plus grande.

Bien que des efforts aient été effectués par l'Etat partie, cette mesure corrective reste à mettre en œuvre.

e) *Mettre en place un moratoire à long terme sur la chasse au grand éland, ainsi qu'un système de quotas de chasse dans les zones tampons autour du parc, basés sur des statistiques tirées d'un recensement fiable de la population animale*

Comme indiqué par l'Etat partie dans son dernier rapport (2010), cette espèce bénéficie d'une protection intégrale sur tout le territoire sénégalais, par arrêté ministériel (code forestier), que ce soit en zone protégée (parcs nationaux) ou en zone communale. La mission a pu obtenir une copie du dernier arrêté ministériel en date. Celui-ci ne fait effectivement pas mention de l'éland de Derby dans les quotas de chasse tolérés par l'Etat partie pour l'exercice 2009/2010.

La mission considère donc qu'il n'est pas utile de mettre en place un moratoire spécifique sur la chasse de l'éland de Derby puisque cette espèce bénéficie déjà des normes de protection maximales au sein de l'Etat partie et que cette mesure corrective se trouve, de fait, remplie.

f) *Modifier le programme de surveillance écologique du parc pour le recentrer sur un nombre limité d'indicateurs et de repères qui peuvent être mesurés en terme de rentabilité*

Le PNNK bénéficie d'un responsable du suivi écologique, basé à Tambacounda. Il existe un système de rapportage très structuré pour le PNNK : chaque chef de poste fait un rapport quotidien sur les événements de la journée (contacts directs ou indirects avec la grande faune, alertes au braconnage, alertes aux feux de brousse, etc....), nombre de visiteurs, etc....

Chaque semaine, le chef de poste fait un rapport manuscrit complet et structuré au chef de zone. Le chef de zone compile ensuite tous ces rapports et présente à son tour (oralement et par écrit) un rapport mensuel au Conservateur du parc. Tous ces rapports sont remis au responsable du suivi écologique qui les utilise comme base à son rapport annuel d'activité.

Même si ce système de rapport est bien structuré, hiérarchisé et efficace, la mission considère qu'il pourrait être encore plus efficace et utile à un meilleur suivi du PNNK s'il était basé sur des indicateurs simples, fiables et peu coûteux à mesurer par les gardes du PNNK lors de leurs patrouilles, et s'il était basé sur les espèces menacées (élands, éléphants, lions, lycaons par exemple). Aucun indicateur simple n'a pour le moment été identifié par la DPN. Cette mesure corrective reste donc à mettre en œuvre.

g) *Mise en œuvre des mesures d'urgence complémentaires*

*Accorder dans le cadre national la priorité à la conservation du bien et prendre des mesures efficaces afin de solliciter l'aide des donateurs.*

Le nombre total de personnel du parc représente un tiers du personnel de la DPN, montrant que la préservation du bien se voit en effet accorder une priorité nationale. Cette priorisation se traduit aussi par le budget accordé au PNNK, qui est passé de 58 millions FCFA en 2008 à 122 millions en 2009 et 2010. Cette augmentation du budget présente un effort considérable mais reste très largement insuffisant eu égard aux besoins identifiés dans le cadre du plan d'urgence en 2007 (14 milliards FCFA/3 ans). Un budget supplémentaire de 110 millions FCFA était prévu en 2009 pour l'acquisition d'équipement mais la somme n'a pas été mise à la disposition du parc pour des raisons budgétaires. Il faut noter que la DPN/PNNK n'a pas réussi à solliciter l'aide des donateurs.

La mission note que cette mesure d'urgence complémentaire n'était que partiellement rempli.

*Plan de survie des espèces menacées*

L'Etat partie indique que seuls les chimpanzés, les éléphants et l'éland de Derby font l'objet d'une attention particulière, mais que des contacts sont été pris avec des partenaires pour un suivi des lions et des lycaons. La mission a constaté que le projet de suivi des élands de Derby par pose de colliers émetteurs a échoué et, du fait de son grand coût, a été abandonné dans l'attente de trouver une autre solution. Une équipe de la DPN s'occupe du suivi des éléphants, et un groupe de chercheurs travaille actuellement sur les chimpanzés au sein du PNNK.

La mission note que des plans de survie pour les espèces menacées, comme recommandé par la mission de 2007, n'ont pas été élaborés. La mission a constaté qu'il est régulièrement fait mention dans les livres d'or à l'entrée du PNNK de la présence d'éléphants. Par ailleurs, les guides et les communautés locales rencontrés ont affirmé entendre très fréquemment des lions et qu'il existe une importante population de lycaons au sud-ouest du PNNK. La mission a également relevé dans ses observations directes des grands mammifères la présence de nombreux jeunes ; ce qui est révélateur d'une dynamique des populations à la hausse. Il s'agit de signes encourageants.

### *Développer la coopération au-delà des limites du parc*

En ce qui concerne la coopération avec les autres acteurs impliqués dans la gestion du bien et sa zone périphérique, la mission a noté que la coopération avec le Programme pour la Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) (voir 4.2) a été renforcée et des résultats positifs se notent par rapport à la gestion de la zone périphérique (création des réserves naturelles communautaires (RNC), cogestion avec la population locale, installation des « écogardes ». La mission a aussi noté la bonne disposition de différents acteurs pour la conservation du bien (communauté périphérique, ONG locales, société AREZKI (voir aussi 3.2 f)).

### *Mettre à jour le plan d'exploitation élaboré en 2000 et le mettre en place*

La mission constate que le plan d'exploitation n'a pas été mise à jour pour des raisons de manque de financement pour ce projet. La mission a été informé qu'un projet d'actualisation du plan de gestion est en cours d'élaboration avec l'UICN (bureau régional) et que le financement prévu dans le cadre du PAPACO).

### *h) Projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)*

Comme demandé par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision **31 COM 7B.1**, l'Etat partie a soumis un projet de DRVUE au Centre du patrimoine mondial. Ce projet a été revu par l'UICN et le Centre du patrimoine mondial et a été examiné conjointement avec l'Etat partie durant la mission. Ce projet a été finalisé par la suite (voir Annexe 6.10). Il sera soumis au Comité du patrimoine mondial pour examen à sa 34e session (Brasilia, 2010).

## **5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS**

### **5.1 *Recommandations pour toute action supplémentaire devant être prise par l'Etat partie, y compris des projets de recommandation au Comité du patrimoine mondial***

Au vu des conditions sur le terrain, du contexte local et national propre à certaines menaces pesant sur le bien, et tenant en compte la volonté affichée et tangible de l'Etat partie à faire du PNNK une priorité nationale, la mission a proposé de réviser les mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial à sa 31e session (Christchurch, 2007) et d'établir un calendrier raisonnable, pour leur mise en œuvre. Ces propositions ont été faites à l'Etat partie qui les a considérées comme acceptables et réalistes :

#### *a) Renforcement et mise en place du dispositif de lutte anti-braconnage, basé sur des moyens aérien et terrestre conjugués*

La mission recommande un renforcement du système de lutte anti-braconnage, par l'affectation d'un plus grand nombre d'agents qualifiés, bien formés et bien équipés dans le cadre de leur mission de surveillance. Ce dispositif devra être accompagné par le suivi de statistiques fiables et continues sur la dynamique des populations de faune et le braconnage. Une surveillance aérienne plus fréquente s'avère indispensable, du fait de la taille du parc, en complément à ces activités terrestres ; et permettrait à terme la mise en place d'un bio-monitoring plus efficace.

#### *b) Renforcement du personnel du PNNK et lui fournir dans les meilleurs délais, une formation centrée sur la protection du PNNK, sa gestion intégrée, les règles de sécurité, et le doter en équipement indispensable à sa mission*

Comme mentionné plus haut (paragraphe 4.2b), même si le PNNK a mis en place au cours des dernières années une formation de base pour tout personnel nouvellement recruté, la formation du

personnel reste une priorité pour assurer l'efficacité de la gestion, ainsi qu'un renforcement du personnel en général.

La mission recommande l'utilisation du centre de formation pour la formation initiale et continue des agents du PNNK et la dotation des agents de l'équipement adapté à l'activité concerné (vélos VTT, GPS, trousse des secours, radio mobiles).

c) *Mise en place d'un programme d'urgence de restauration des mares dans le périmètre du bien et sa périphérie et faire des propositions concrètes d'alternatives aux mares comme point d'eau dans le PNNK*

La mission recommande un renforcement de la « Task force » et une accélération de son rythme de travail sur les mares au sein et à la périphérie du bien, afin de mieux cerner les causes liées à leur assèchement et à leur envahissement et envisager les solutions idoines.

Deux étapes sont recommandées dans la lutte contre ce phénomène:

- Sur le court terme, des solutions mécaniques (arrachage et dragage) sont envisageables
- Sur le long terme, développer un projet pluridisciplinaire pour une meilleure compréhension du phénomène, son éradication et sa surveillance.

d) *Réhabilitation des pistes impraticables du PNNK, en mettant l'accent sur toute la moitié sud du parc*

La mission a pu constater sur le terrain, et ce fait a été mentionné par le PNNK à plusieurs occasions, qu'une partie des pistes dans le PNNK ne sont pas praticables (en particulier en saison hivernale). Ceci présente le plus important obstacle à une surveillance effective sur le terrain.

La mission considère donc que la réhabilitation des pistes impraticables est une mesure urgente. La mission recommande à la DPN/PNNK de faire appel au génie militaire et aux partenaires privés (Société Arezki par exemple) pour assister à la réhabilitation des pistes et assurer leur pérennité. La mission recommande aussi d'installer une signalétique adaptée (réduction de vitesse, attention à la faune sauvage) afin de minimiser les impacts potentiels sur la faune.

e) *Actualisation du programme de suivi écologique du parc basé sur des indicateurs simples, fiables et peu coûteux à mesurer, et sur des statistiques tirées de recensements fiables des populations d'espèces menacées (lions, éléphants de Derby, éléphants, chimpanzés, lycaons, ...) et d'espèces clés, et l'intégrer au Plan de gestion du PNNK*

Comme mentionné plus haut (paragraphe 4.2f), même si le PNNK dispose d'un système de rapportage bien structuré, hiérarchisé et efficace, ce dernier pourrait être encore plus efficace et utile à un meilleur suivi de la gestion du PNNK s'il était basé sur des indicateurs simples et sur des espèces menacées (éléphants, éléphants, lions, lycaons par exemple) par les gardes du PNNK lors de leurs patrouilles.

La mission recommande qu'une étude soit menée dans les meilleurs délais (l'assistance d'une université régionale pourrait s'avérer appropriée pour ce genre de programme de recherche) afin d'identifier un nombre limité d'indicateurs qui soient directement liés à la valeur universelle exceptionnelle du bien, représentatifs des menaces et des populations animales/végétales menacées, simples, fiables, peu coûteux à mesurer et enfin, faciles à enregistrer.

La mission recommande que l'Etat partie sollicite une aide financière au titre de l'Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial (coopération technique) dans le but d'effectuer les recensements nécessaires dans les meilleurs délais, tout en suivant la même méthodologie que pour l'inventaire de 2006 à des fins de comparaison, tout le processus de suivi devant être basé sur les résultats de ces inventaires faunistiques et floristiques spécifiques (effectifs des populations cibles, dynamique des populations et aires de répartition au sein du PNNK).

f) *Proposition d'alternatives concrètes au forage des puits en dehors du parc afin de minimiser la divagation du bétail, dans le contexte global de la transhumance au Sénégal (par exemple, atelier sous-régional)*

La création de nouveaux points d'eau à la périphérie ou la permission d'un accès contrôlé au fleuve Gambie au sein du parc ne peuvent être considérés comme des solutions durables au problème de la divagation du bétail. La mission recommande l'organisation d'un atelier de travail à l'échelle de la sous-région sur la question de la transhumance dans un contexte de variabilité climatique. Il est également recommandé de mettre en place une plus étroite collaboration entre le PGIES et la DPN, afin d'envisager des solutions immédiates qui n'entament pas l'intégrité du bien et cela, dans un cadre plus global à l'échelle du pays.

g) *Amélioration du marquage des limites du bien et assurer une meilleure communication à ce sujet grâce à une signalétique adaptée aux spécificités de chaque communauté riveraine du PNNK*

Comme mentionné plus haut (paragraphe 4.2f), un marquage des limites est en place mais la mission constate qu'il reste insuffisant, les bornes étant trop éloignées et manquant d'une signalétique claire (très peu de panneaux, ne signalant de surcroît ni le statut du PNNK, ni les implications pour l'activité humaine). La mission recommande d'améliorer le marquage des limites du bien en fonction des besoins (villages, axes d'infiltration, etc.) et d'assurer une meilleure communication à ce sujet grâce à une signalétique adaptée.

La mission recommande que le marquage des limites du bien soit adapté au contexte dans la périphérie du parc (population dense = plus de marquage). Le marquage devra être plus visible et accompagné d'une signalétique symbolique adaptée au contexte socioculturel ainsi que de campagnes de sensibilisation et une interprétation plus ciblées dans les villages.

La mission recommande qu'une signalétique relative aux désignations « patrimoine mondial » et « Réserve de Biosphère » soit mise en place aux différents points d'entrée du PNNK.

h) *Recommandations additionnelles :*

Enfin, la mission propose un certain nombre de recommandations à l'Etat partie telles que :

- i) Mettre à jour le plan d'exploitation du bien et le mettre en place ;
- ii) Mettre en place un protocole de mise à feu des feux de brousse volontaires qui soit efficace et respectueux de la végétation du parc ;
- iii) Renforcer ses relations avec les donateurs nationaux, régionaux et internationaux en vue de lever des fonds pour la mise en oeuvre du Plan d'Actions Prioritaires ;
- iv) Renforcer sa coopération avec les populations riveraines du PNNK, en vue notamment d'instaurer un tourisme durable et une plus grande valorisation du PNNK en partenariat avec les communautés riveraines et le PGIES ;
- v) Formaliser auprès du Comité du patrimoine mondial le rôle des Réserves naturelles communautaires de la périphérie du PNNK, cogérées avec les communautés riveraines et possédant leurs propres éco-gardes, comme zones tampons du bien ;
- vi) Renforcer sa communication et l'éducation à l'environnement envers les communautés riveraines et allogènes du PNNK ;
- vii) Renforcer sa coopération avec la représentation régionale de l'UICN et les universités régionales pour un certain nombre d'études nécessaires à la bonne gestion du PNNK
- viii) Continuer les efforts/la consultation pour établir un partenariat public-privé (PPP) ;
- ix) Avant de prendre toute décision sur sa construction et conformément au paragraphe 172 des Orientations, étudier plus spécifiquement les impacts de l'exploitation du barrage de

Sambangalou sur la réduction des superficies de forêts-galerie et de rôneraies dans le PNNK, sur la traversée du fleuve par la grande faune et sur l'alimentation en eau insuffisante des cuvettes d'inondation et des mares dans le PNNK, et en tenir le Centre du patrimoine mondial informé. La DPN devrait être impliquée au premier plan dans l'étude économique complémentaire qui va être réalisée pour le barrage de Sambangalou et devrait également être membre du Panel indépendant qui sera constitué pour le suivi environnemental des impacts du barrage ;

- x) Mettre en place un système de suivi régulier de la qualité des eaux du fleuve Gambie en aval de la mine aurifère de Sabodala ;
- xi) Renoncer à toute introduction d'individus de grands mammifères avant que toute activité de braconnage soit complètement endiguée.

**5.2 Dans l'hypothèse où une action plus poussée est nécessaire : repères clairs (pour atteindre l'état de conservation souhaité) indiquant les mesures correctives nécessaires en vue de l'amélioration significative de l'état de conservation et calendrier pour leur mise en œuvre**

Le calendrier proposé pour la mise en œuvre des nouvelles mesures correctives est présenté ci-dessous. Ce calendrier a été établi en concertation avec l'Etat partie.

Mesures correctives révisées	D'ici juillet 2011	D'ici juillet 2012	D'ici juillet 2013
a) Renforcement et mise en place du dispositif de lutte anti-braconnage, basé sur des moyens aérien et terrestre conjugués			
b) Renforcement du personnel du PNNK et lui fournir dans les meilleurs délais, une formation centrée sur la protection du PNNK, sa gestion intégrée, les règles de sécurité, et le doter en équipement indispensable à sa mission			
c) Mise en place un programme d'urgence de restauration des mares dans le périmètre du bien et sa périphérie et faire des propositions concrètes d'alternatives aux mares comme point d'eau dans le PNNK			
d) Réhabilitation des pistes impraticables du PNNK, en mettant l'accent sur toute la moitié sud du parc			
e) Actualisation du programme de suivi écologique du parc basé sur des indicateurs simples, fiables et peu coûteux à mesurer, et sur des statistiques tirées de recensements fiables des populations d'espèces menacées (lions, éléphants de Derby, éléphants, chimpanzés, lycaons, ...) et d'espèces clés, et l'intégrer au Plan de gestion du PNNK			
f) Proposition d'alternatives concrètes au forage des puits en dehors du parc afin de minimiser la divagation du bétail, dans le contexte global de la transhumance au Sénégal (par exemple, atelier sous-régional)			
g) Amélioration du marquage des limites du bien et assurer une meilleure communication à ce sujet grâce à une signalétique adaptée aux spécificités de chaque communauté riveraine du PNNK			

### **5.3 Recommandations pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ou de la Liste du patrimoine mondial**

Au vu des conditions sur le terrain et des efforts déployés par l'Etat partie pour assurer la sauvegarde du PNNK, la mission considère que l'état de conservation du Parc national du Niokolo-Koba est malgré tout suffisamment préoccupant pour justifier son **maintien sur la Liste du patrimoine mondial en péril**. Certains attributs de la valeur universelle exceptionnelle sont détériorés mais peuvent être restaurés ; l'intégrité du parc est fortement menacée par des activités humaines réversibles (braconnage, divagation du bétail, empiètement...).

La mission note la réelle volonté de l'Etat partie et constate que cette tendance peut être inversée par une action urgente et massive de sa part avec le soutien des communautés riveraines et de la communauté internationale. La mission considère qu'il serait pour l'instant tout à fait inopportun d'envisager le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial ; mais note que toute dégradation supplémentaire de la valeur universelle exceptionnelle et de l'intégrité du bien pourrait alors avoir des conséquences catastrophiques sur le bien et justifier une telle mesure.

Considérant le calendrier 2010/2011 du Comité du patrimoine mondial (34e session tardive, décisions envoyées aux Etats parties un mois après la fin de la session et rapport sur l'état de conservation devant être soumis par les Etats parties avant le 1er février 2011), la mission considère que, même si le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives doit être effectué de manière renforcé, il ne semble pas réaliste de demander l'activation du « mécanisme de suivi renforcé ». En revanche, au vu de l'urgence de la situation sur le terrain et du besoin de suivi, la mission considère qu'une seconde mission de vérification fin 2011 sera nécessaire.

### **5.4 Etat de conservation souhaité pour le retrait du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) de la Liste du patrimoine mondial en péril**

Sur la base du projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle révisé, la mission propose l'état de conservation souhaité suivant comme base pour le retrait du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) de la Liste du patrimoine mondial en péril. Sept indicateurs simples et mesurables, regroupés en deux catégories (indicateurs écologiques et indicateurs d'intégrité) permettront de vérifier et de suivre cet état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

#### **Indicateurs écologiques :**

Ce premier groupe d'indicateurs biologiques vise à estimer et à suivre la diversité et l'abondance de la faune et de la flore, dont certaines composantes qui contribuent à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien sont sérieusement menacées.

#### *Au niveau de la faune*

D'une manière générale la diversité de la grande faune du PNNK a diminué de manière drastique depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 quand l'on dénombrait 70 espèces de mammifères. En effet, le dernier recensement de cette faune effectué par la fondation African Parks en 2006, estimait la diversité de ces mammifères à seulement 11 espèces, soit une réduction de près de 85% en 25 ans.

La dernière évaluation de la dynamique des populations de ces grands mammifères (Rapport de mission Centre du patrimoine mondial/UICN, 2007) montre des réductions de tailles de populations allant de 66% à 99% pour la plupart des espèces (voir tableau, Indicateurs 1, Rapport de mission



Centre du patrimoine mondial/UICN, 2007) sur une dizaine d'années de 1990/1991 (données ORSTOM) à 2006 (African Parks) ; avec cependant une augmentation de 14% pour l'Eland de Derby.

La présente mission, qui sans avoir effectué un recensement exhaustif selon des méthodes standards (observations aériennes et transects), a cependant fait les observations qui suivent, sur la base d'observations réalisées sur les sites visités et d'informations recueillies auprès des populations riveraines et des gestionnaires du PNNK:

- (1) Pas de traces de populations viables d'éléphant et de lion, qui sont des espèces clés, indicatrices de l'état de conservation de la biodiversité ;
- (2) Pas de traces de population viable d'éland de Derby ni de lycaon, espèces quasi endémiques du PNNK ;
- (3) Pas de trace d'antilopes normalement communes aux savanes bien conservées (hippotrague, bubale, cob de Buffon) ;
- (4) Présence abondante, et faibles distances de fuites, de diverses antilopes (guib harnaché, cob Defassa) notamment autour de la mare de Simenti.

Sur la base de ces constats, la mission propose les indicateurs suivants afin d'évaluer la dynamique de la faune :

**Indicateur 1 :** En 2011, présence effective de mammifères emblématiques, essentiels pour la préservation de la VUE du PNNK (lycaon, lion, éland de Derby et éléphant) est notée et une estimation de la taille de leurs populations est donnée.

**Méthode de vérification :** Enregistrement et cartographie de présences effectives ou d'indices de présences indirects (empreintes, crottes, vocalisation,...). Détermination du taux de rencontres des espèces et des indices (nombre/km) en saison sèche et en saison humide sur tout le PNNK (à l'exception des zones inaccessibles en saison humide).

**Indicateur 2 :** En 2013, accroissement des tailles des populations animales par rapport à l'inventaire réalisé en 2010/2011.

**Méthode de vérification :** Pas de déclin des populations de grandes antilopes (élan de Derby, hippotrague, bubale et cob Defassa) et une augmentation d'au moins 20% des populations d'antilopes de tailles moyennes et de petites tailles sur l'ensemble du parc (30% autour de la zone de Simenti). On devra également noter une augmentation de plus de 20% des taux d'indices de présence pour les chimpanzés (espèce omnivore) et les hyènes tachetées (espèce carnivore, charognard et parfois prédatrice) qui sont de bons indicateurs de l'état de conservation de la diversité biologique (en plus du lion et de l'éléphant).

#### *Au niveau de la flore*

Les principales menaces sur la flore du PNNK sont représentées par l'exploitation non durable du palmier rônier (*Borassus aethiopum*) et d'autres essences de ligneux. L'envahissement par des plantes exotiques constitue également une menace pour la diversité floristique, notamment au niveau des mares. Lors de sa visite, la mission a surtout constaté la faible densité d'individus de classe intermédiaire (sub-adulte) au sein des populations de rônier et cela traduit un déséquilibre dans la dynamique des populations de cette espèce, pouvant s'expliquer par l'exploitation humaine ou les feux de brousse tardifs.

**Indicateur 3 :** Exploitation du palmier rônier totalement arrêtée en 2011.

**Méthode de vérification :** En 2011 pas de traces d'exploitations récentes sur les rôniers adultes (tronc coupés, arbres « saignés » pour la production de vin, arbres défoliés,...) et enfin abondance

de rôniers juvéniles non calcinés par les feux. Augmentation annuelle progressive du nombre de rôniers sub-adultes (5% tous les 3 ans) pouvant conduire à des populations équilibrées (plus de 50% de sub-adultes) vers 2020 (la maturité des rôniers étant atteinte vers 30 ans).

### **Indicateurs d'intégrité :**

L'intégrité du PNNK qui a prévalu à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial est sérieusement entamée depuis 1981. On note effectivement que le braconnage et l'exploitation forestière sont des menaces récurrentes et généralisées. Depuis quelques années cette intégrité est fortement menacée par un phénomène d'assèchement et d'envahissement des mares et prairies inondables, ainsi que par un empiètement des limites du parc par le bétail et l'agriculture. Ce deuxième groupe d'indicateurs a pour objectif de fournir les éléments d'évaluation de l'effectivité et de l'efficacité des solutions mises en œuvre pour faire face à ces menaces.

**Indicateur 4 :** Braconnage et exploitation forestière totalement endigués en 2013. Filières de commercialisation de la viande de brousse et de l'exploitation illégale de bois issus du PNNK identifiées et supprimées.

**Méthode de vérification :** Suivi des statistiques du programme de biomonitoring (indicateurs biologiques 1 et 2, résultats d'enquêtes socio-économiques sur le marché et auprès des ménages) en 2011, 2012 et 2013. Survol aérien accompagné de transects sur le terrain en 2013. Analyse d'images satellites à hautes résolutions.

**Indicateur 5 :** Assèchement et envahissement des mares (prairies inondables) au sein du PNNK fortement ralentis, voire endigués, en 2013.

**Méthode de vérification :** Mares du PNNK draguées et complètement débarrassées des plantes envahissantes (*Mimosa* et *Mitragyna*) chaque année en saison sèche sur trois ans au moins (2011, 2012, 2013).

Un programme de recherche scientifique pluridisciplinaire de 5 ans est finalisé par le groupe de travail en 2011, avec pour objectifs essentiels de comprendre les causes et les conséquences de ces deux phénomènes en vue de leur éradication et de leur suivi.

**Indicateur 6 :** En 2012, incursion du bétail dans le PNNK limitée à une ceinture périphérique de 1 km au maximum et solutions alternatives fournies aux éleveurs par rapport aux points d'eau à l'issue d'une concertation nationale sur la transhumance.

**Méthode de vérification :** Signalétique visible et compréhensible par tous mise en place aux limites du parc. Contrôle de la présence ou d'indices de présence de bétail au-delà des limites du parc en 2012. Compte rendu de la concertation nationale sur la transhumance montrant les résolutions et les alternatives relatives à l'empiètement du PNNK par le bétail en 2012.

**Indicateur 7 :** En 2012, programme de suivi écologique informatisé, basé sur l'ensemble des indicateurs 1,2 et 3 et supporté par des statistiques fiables, élaboré et fonctionnel.

**Méthode de vérification :** Rapports annuels sur l'état de la biodiversité du parc et résultats du programme de suivi écologique

## 6. ANNEXES

### 6.1 Termes de référence

**Termes de référence  
de la mission de suivi réactif  
Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)  
(4-11 mai 2010)**

#### **Objectif de la mission de suivi**

L'objectif de la mission est de réaliser une évaluation objective de l'état de conservation du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) conformément à la décision du Comité du patrimoine mondial adoptée à sa 33e session (Séville, 2009) (décision **33 COM 7A.11**).

Il s'agira également de développer, en consultation avec l'Etat partie, un projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 34e session en 2010.

#### **Termes de référence**

Identifier et décrire les menaces à l'intégrité et aux valeurs universelles du bien à partir de visites de terrain, de l'étude des documents disponibles et des discussions avec les autorités compétentes, les ONGs travaillant dans le PNNK et les communautés locales, afin d'évaluer les menaces pesant sur la valeur universelle exceptionnelle du bien.

La mission devra examiner l'état de conservation et de gestion du bien et se focalisera sur les questions suivantes :

- i. L'évaluation de la mise en œuvre des mesures correctives, adoptées par le Comité du patrimoine mondial à la suite de la mission de suivi de 2007, par les autorités Sénégalaises, et les autres partenaires, à savoir :*
  - a) Mise en place de dispositions urgentes pour arrêter le braconnage, en utilisant l'avion du Département des parcs nationaux et une aide au sol fournie par une «force de frappe» mobile ;
  - b) Fournir rapidement au personnel nouvellement recruté une formation centrée sur les procédures de sécurité du parc et sur une «orientation» générale vers des propositions de gestion intégrée ;
  - c) Faire un état et un marquage des frontières du parc ;
  - d) Etudier les diverses possibilités d'exploration de forage des puits en dehors du parc afin de minimiser les mouvements illégaux de cheptel et de populations locales à l'intérieur du parc à la recherche d'eau ;
  - e) Mettre en place un moratoire à long terme sur la chasse au grand éland, ainsi qu'un système de quotas de chasse dans les zones tampons autour du parc, basés sur des statistiques tirées d'un recensement fiable de la population animale ;
  - f) Modifier le programme de surveillance écologique du parc pour le recentrer sur un nombre limité d'indicateurs et de repères qui peuvent être mesurés en terme de rentabilité ;

- ii. *Des recommandations à l'intention de l'Etat partie sur l'actualisation des mesures correctives requises, et leur calendrier de mise en œuvre ;*
- iii. *L'évaluation de la mise en œuvre des mesures d'urgence complémentaires, adoptées par le Comité du patrimoine mondial en 2007, par les autorités sénégalaises, et les autres partenaires, à savoir :*
  - a) Accorder, dans le cadre national de la politique, des projets, et du budget, la priorité à la conservation du bien, et prendre des mesures efficaces afin de solliciter l'aide des donateurs pour l'exploitation du parc ;
  - b) Développer des plans de survie des espèces pour l'éland de Derby, l'éléphant, le bubale et le chimpanzé ainsi que pour d'autres espèces menacées et ce, en étroite collaboration avec des experts internationaux, dont les membres compétents en la matière de la Commission de la Survie des Espèces de l'UICN ;
  - c) Développer la coopération au-delà des limites du parc et les mesures visant à protéger les zones tampons et les zones de « corridors écologiques » en dehors du parc ;
  - d) Mettre à jour le plan d'exploitation élaboré en 2000 et le mettre en place;
- iv. *L'évaluation des autres menaces pesant sur le bien, en particulier :*
  - a) L'impact potentiel du projet de barrage Sambangalou sur la rivière Gambie, à quelques kilomètres en amont du parc, sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. La mission considérera aussi les alternatives viables au projet de barrage, ainsi que les dispositions palliatives pour en limiter l'impact sur le régime hydrologique et sur les cycles hydrologiques du parc le pâturage illégal ;
  - b) L'impact potentiel du projet de route transnationale Tambacounda – Sambailo sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, en particulier sur les populations de grands mammifères;
  - c) L'exploitation forestière ;
  - d) Les empiètements agricoles à l'Ouest du bien ;
  - e) L'envahissement des mares par *Mimosa pigra* (ainsi que la dispersion d'autres espèces invasives) ;
  - f) Les feux de brousse ;
  - g) L'assèchement des marécages ;
- v. *L'évaluation du niveau de gestion actuel du bien (niveau de financement, personnel disponible, capacité du personnel à contrer les menaces qui pèsent sur le site, etc.), les relations actuelles entre les communautés locales et la Direction du parc, et le projet d'instauration d'un partenariat public-privé pour la mise en œuvre des mesures correctives.*

L'équipe de la mission développera également, en consultation avec l'Etat partie du Sénégal, un projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle.

L'équipe de la mission préparera un rapport précis (10 à 15 pages maximum) sur l'état de conservation du bien et contenant des recommandations qui seront présentées au Comité du patrimoine mondial lors de sa 34e session (Brasilia, 2010).

## **6.2 Programme et itinéraire**

### **6.2.1 Programme**

4 mai

- Arrivée de la mission à Dakar

5 mai

- Visite à la Direction des Parcs Nationaux (DPN) à Dakar
- Transfer en voiture à Tambacounda
- Rencontre avec l'équipe du PNNK à sa base de Tambacounda
- Transfer à Dar-Salam

6 mai

- Visite de la zone centrale du PNNK : Poste de garde de Dar Salam, Poste de garde de Diénoudiala, Poste de garde Niokolo, route « la Corniche », région du Mont Assirik, Poste de garde non-fonctionnel du Mont Assirik ; gestion du parc, surveillance, lutte anti-braconnage, aménagement du parc
- Zone tampon/Zone périphérique du PNNK près de Diénoudiala : marquage des limites du parc, activités humaines dans la zone tampon (pâturage du bétail, agriculture, tourisme)
- Rencontre avec la population locale à Diénoudiala (gestion de la zone périphérique, conflits, coopération avec le PGIES)
- Transfer à Simenti
- Rencontre avec le Directeur de la DPN
- Rencontre avec la mission de la « Task force pour la réhabilitation des mares »

7 mai

- Visite de zone de Simenti (Mares de Simenti et de Woeni : problématique des mares asséchées et des plantes envahissantes, diversité des habitats, de la faune et de la flore)
- Poste de garde du Camp du lion
- Campement touristique « Camp du lion », rencontre avec le gestionnaire du campement, le chef de l'association des guides du PNNK, et des touristes
- Sortie en pirogue sur la fleuve Gambie : forêt-galerie, faune aquatique, oiseaux
- Transfer à Tambacounda

8 mai

- Visite des limites de zone ouest du PNNK : !poste de garde de Kalifourou, région périphérique de Médina Gounass
- Rencontre avec les responsables de la Société Arezki en charge de la partie concernée du projet de la route transnationale Tambacounda-Sabailo
- Visite des travaux de la route Tambacounda-Sabailo (partie en construction près de Kalifourou)
- Courte visite du centre touristique à Tambacounda (ONG *Les Amis du Niokolo-Koba*)
- Transfer à Dakar

9 mai

Travail interne de la mission sur le rapport

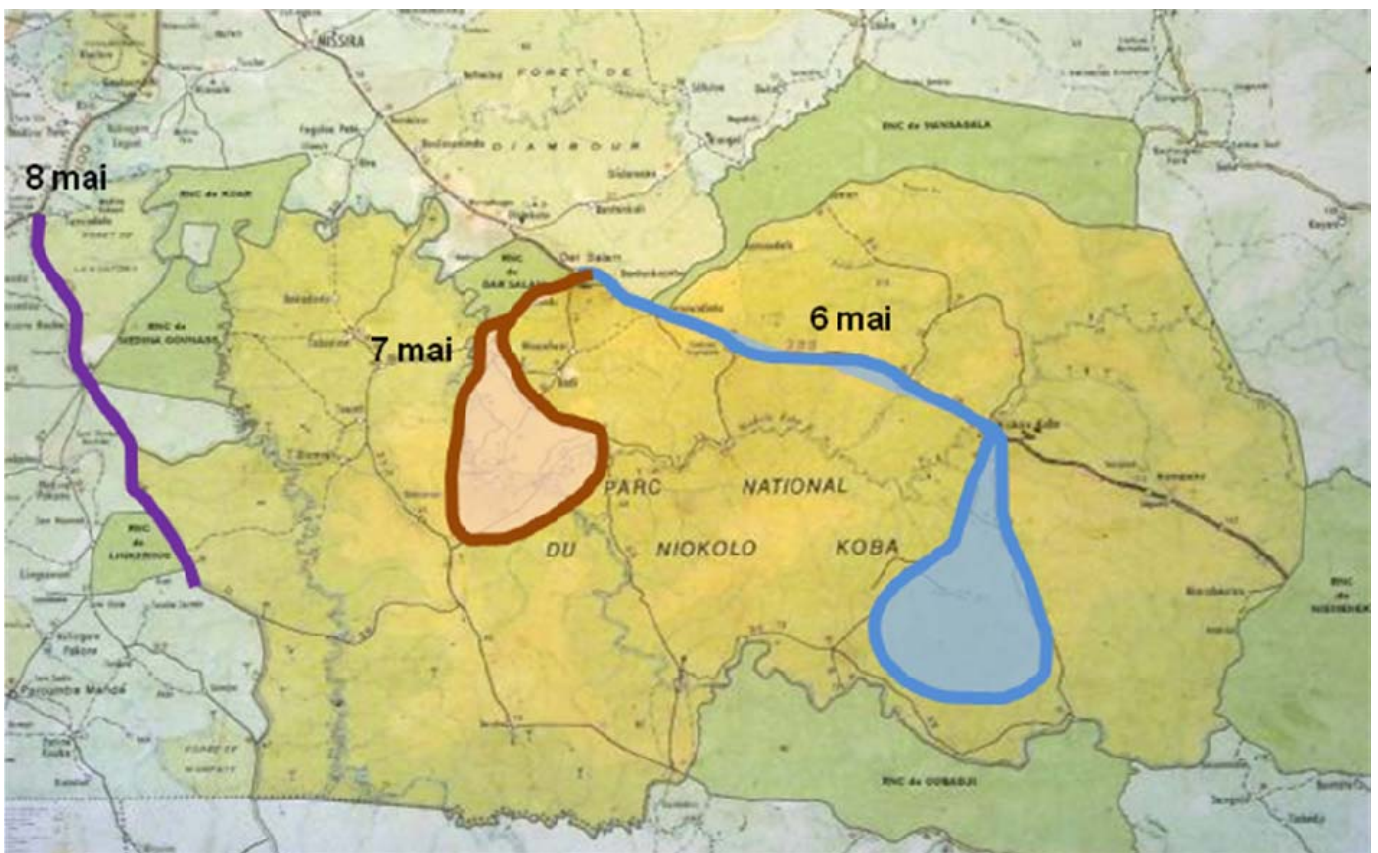
10 mai

- Session de restitution avec le Directeur adjoint de la DPN et Mme. Fatou Samb, discussion sur les mesures correctives révisées et leur calendrier de mise en oeuvre

- Réunion avec le personnel de la DPN (objectifs de la mission, impressions générales, questions/réponses)
- Excursion sur le site patrimoine mondial de l'« Île de Gorée »
- Rencontre avec des responsables de l'Organisation de la mise en valeur de la fleuve Gambie (OMVG) à Dakar
- Session de travail sur la Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle avec Mme. Fatou Samb

11 mai  
Départ de la mission

### 6.2.2 Itinéraire



### 6.3 Composition de l'équipe

La composition de l'équipe de la mission est la suivante :

- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : M. Richard Veillon
- UICN : Mme Barbara Engels  
M. Souleymane Konate



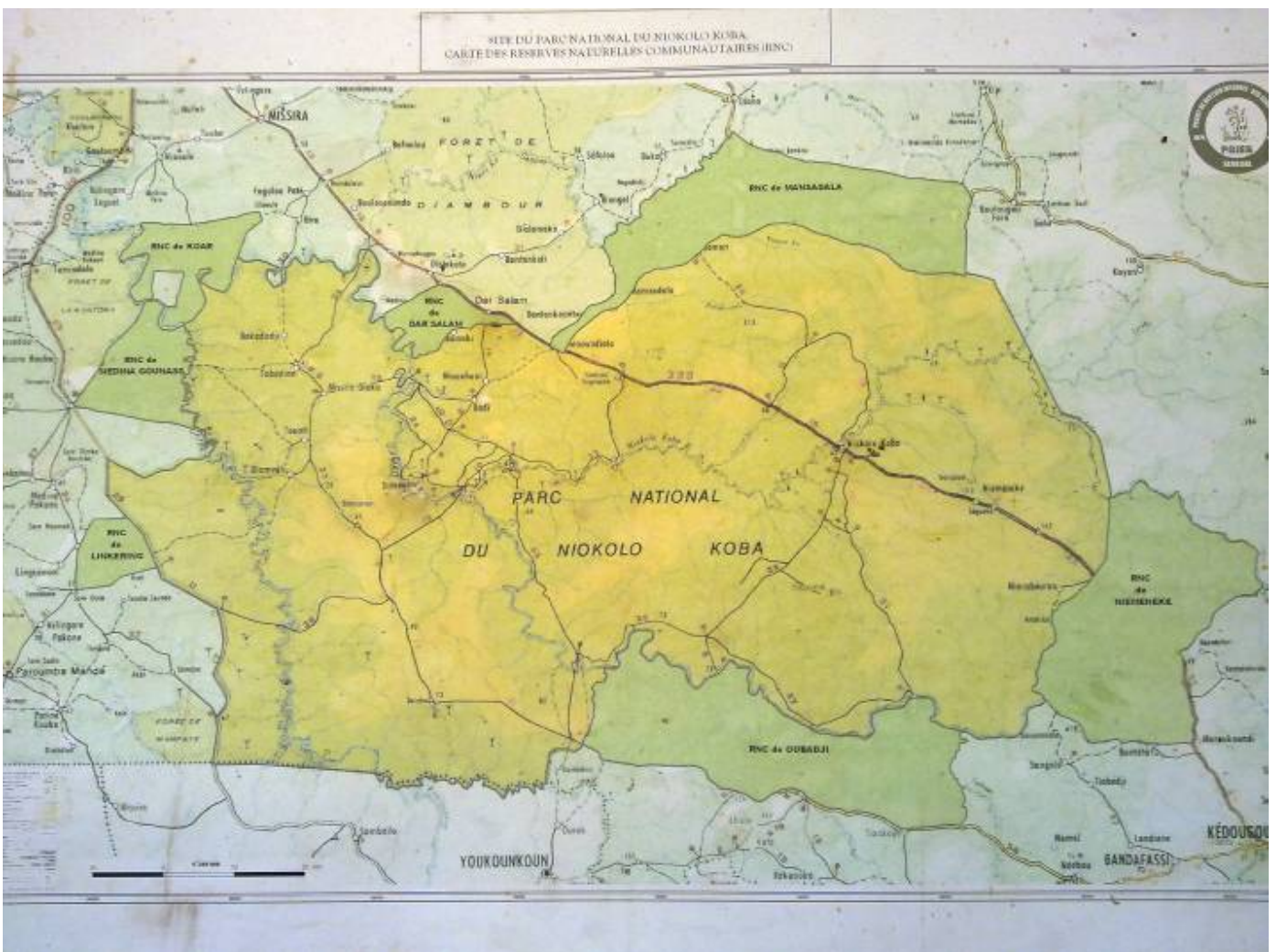
#### 6.4 Liste et coordonnées des personnes rencontrées

La liste des personnes rencontrées a été demandée aux responsables de la DPN mais n'a pas encore été fournie.

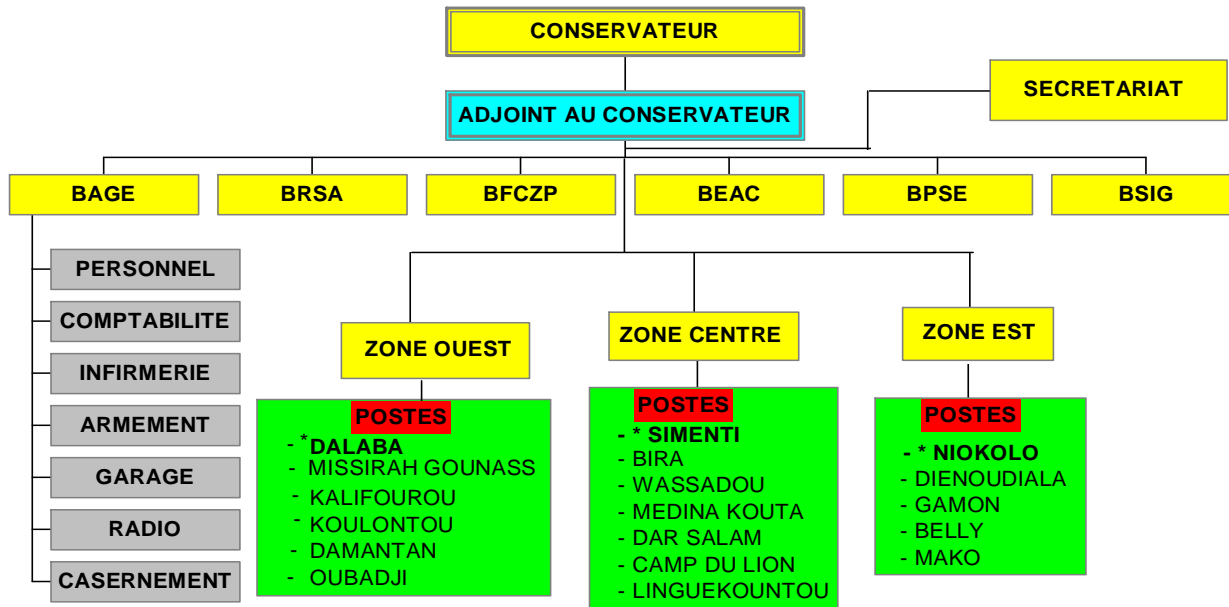
#### 6.5 Carte montrant les limites du bien inscrit

Bien inscrit (jaune)

Réserves naturelles communautaires (vert)



## 6.6 Organigramme du PNNK



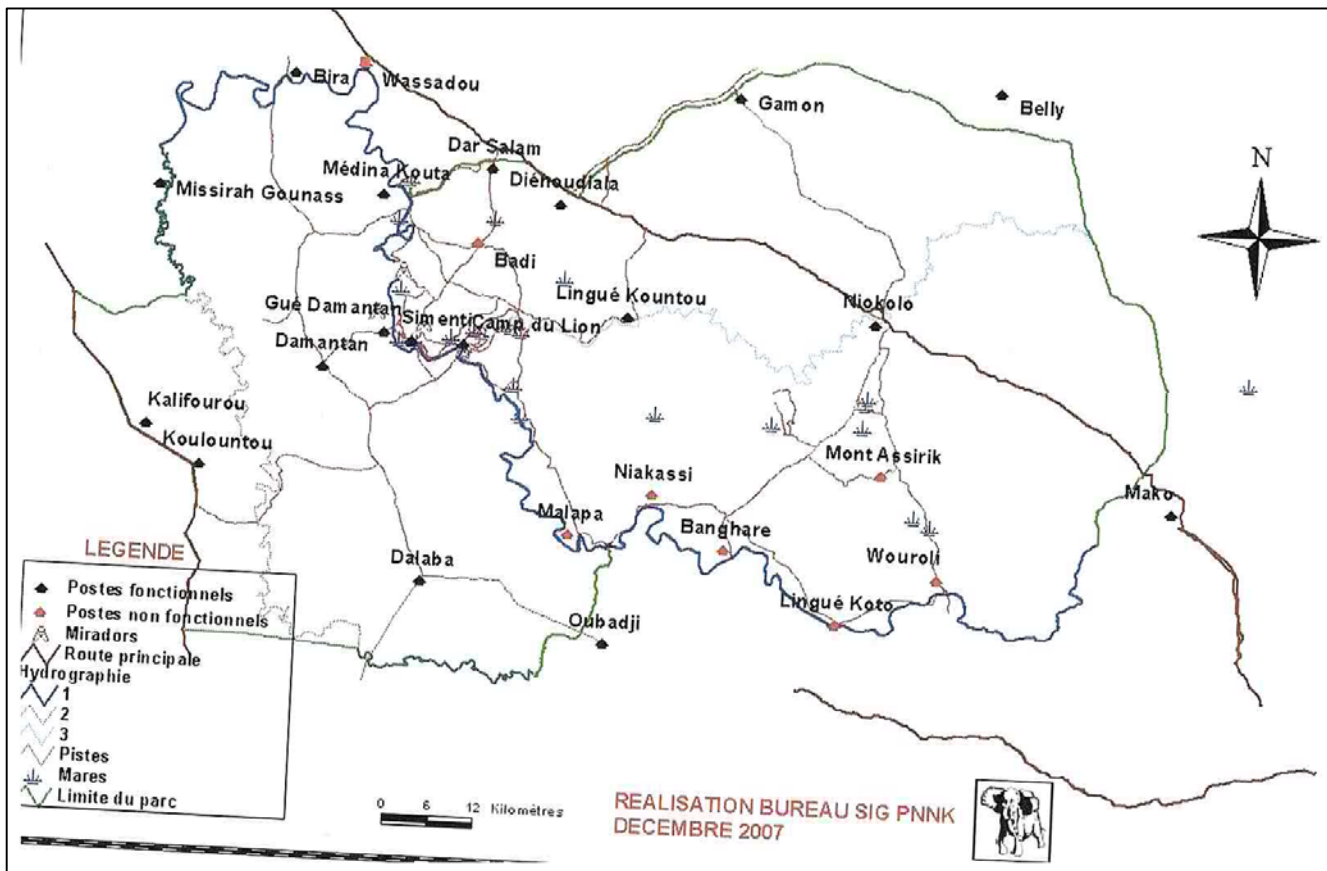
### SIGLES:

\* BASE DE LA ZONE

- BAGE**: Bureau Administration Générale et Equipements  
**BRSA**: Bureau Recherches et Santé Animale  
**BFCZP**: Bureau Formation - Communication et Zone Périphérique  
**BEAC**: Bureau Etudes - Aménagement et Contentieux  
**BPSE**: Bureau Planification Suivi et Evaluation  
**BSIG**: Bureau Système d'Information Géographique



## 6.7 Répartition de postes garde dans le PNNK



## 6.8 Illustrations



**Marquage des limites/signalétique**  
Borne (zone Dar-Salam)



**Marquage des limites/signalétique**  
Zone Médina Gounass: borne et bétail



**Marquage des limites/signalétique**  
Borne (zone tampon)



**Marquage des limites/signalétique**  
Entrée du Parc (Poste de Dar-Salam)





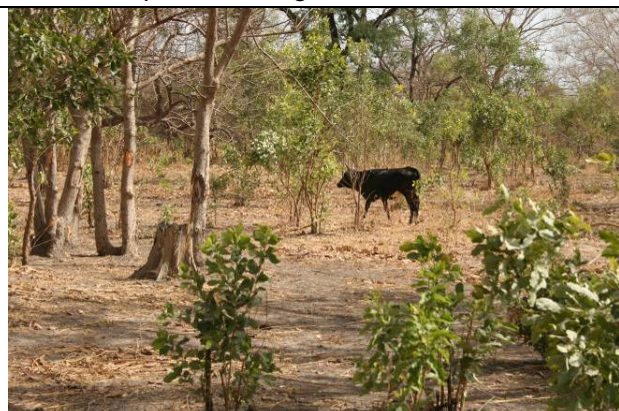
Terrain agricole au bord des limites du PNNK



Ancien empiètement agricole dans le PNNK



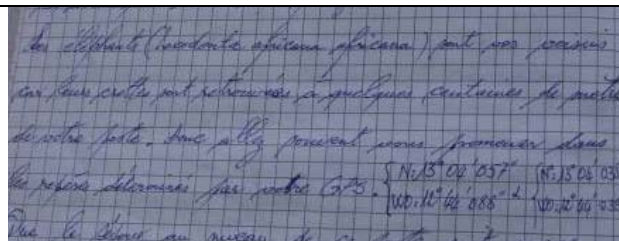
Exploitation forestière limitrophes du PNNK  
Médina Gounass



Divagation du bétail (région Diénoudiala)



Poste de garde Poste Niokolo



Livre d'or poste Niokolo : traces d'éléphants





Travaux de la route près de Kalifourou (extérieur du parc)



Travaux de la route près de Kalifourou (extérieur du parc)



Réunion avec la population locale à Diénoudiala

N° Obs*	Espèce*	Nbre total individus*	Mâle adulte	Fem. adulte	Nbr. Jeun.
01	① Singe noir	100	30	40	05
02	Phacochère	08	-	03	05
03	Phacochère	08	-	03	05
04	Bombus	100	14	14	14
05	Fistache	09	14	14	14
06	Froukion	04	14	14	14
07	Gamb. Haraghi	02	14	14	14
08	Gamb. Haraghi	03	07	02	02
09	Pantère	14	14	14	14
	Phacochère 1	07	07		
	Phacochère 2	07			
	Chacal 1	01			

Fichier - Suivi écologique



Fleuve Gambie à Simenti



*Kobus defassa* (femelle), Simenti/PNNK

## **6.9 Liste de documents consultés**

Rapport de la mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN de suivi réactif de janvier 2007

Arrêté fixant les modalités d'exercice de la chasse au titre de la saison cynégétique 2009/2010 (03.12.2009)

Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Labe-Seriba-Médina Gounass – Dossier d'appel d'offres – Étude environnementale

Sabodala Mining Company : Projet d'exploitation d'or, d'argent et de substances connexes, Etude d'impact environnemental et social (EIES)

Projet énergétique de l'OMVG – Résumé de l'évaluation de l'impact environnemental et social du barrage de Sambangalou

Statistiques du tourisme PNNK : entrées 1999-2009 (documents fournis par le PNNK)

Statistiques infractions au PNNK : 2008-2010 (documents fournis par le PNNK)

Resumé des Formations effectuées depuis 2008 (documents fournis par le PNNK)

Analyse de la gestion du PNNK ; African Parks Conservation, novembre 2006

Inventaire aérien et terrestre de la faune et relevé des pressions du PNNK, African Parks Conservation, août 2006

Analyse des relations entre le PNNK et les populations périphériques, African Parks Conservation, novembre 2006

Aspects juridiques d'un partenariat public/privé pour la gestion du PNNK, African Parks Conservation, novembre 2006

Plan d'urgence pour la sauvetage du PNNK et orientations pour une stratégie à long terme, African Parks Conservation, novembre 2006

## **6.10 *Projet de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)***

### *Brève synthèse*

Situé en zone soudano-guinéenne, le Parc National du Niokolo-Koba est caractérisé par l'ensemble des écosystèmes typiques de cette région, sur une superficie de 913 000ha. On y note des formations de forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses et des Bowés dénudés, arrosées par des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou). Cette diversité floristique remarquable justifie la présence d'une grande richesse faunique marquée par : l'élan de Derby (la plus grande des antilopes d'Afrique), le chimpanzé, le lion, le léopard, une importante population d'éléphants et de très nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles et amphibiens.

### *Critère (x)*

Le Parc national du Niokolo-Koba regroupe l'ensemble des écosystèmes particuliers de la zone bioclimatique soudanienne tels que des grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou), leurs forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches et denses ou claires à sous-bois, des pentes et collines rocheuses, et des Bowés dénudés. Le bien abrite une diversité faunique remarquable et unique dans la sous-région. On y dénombre plus de 70 espèces de mammifères, 329 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 20 espèces d'amphibiens et un nombre important d'invertébrés. Les lions, réputés les plus grands d'Afrique, constituent une attraction particulière, ainsi que les élans de Derby, les plus grandes antilopes qui soient. D'autres espèces importantes sont aussi présentes comme l'éléphant, le léopard, le chimpanzé et le lycaon. La richesse des habitats doit être notée, tout comme la diversité de la flore, importante avec plus de 1500 espèces de plantes.

### *Intégrité*

D'une superficie approchant le million d'hectares, le Parc national du Niokolo-Koba a une taille suffisante pour qu'on y distingue les aspects majeurs du fonctionnement de l'écosystème de type savane guinéenne, et pour garantir la survie des espèces qui s'y trouvent. Toutefois, des rapports indiquent un braconnage considérable des éléphants. Les barrages envisagés sur la Gambie et le Niokolo-Koba sont également un sujet de préoccupation car ils auraient des conséquences désastreuses pour l'intégrité écologique du bien.

### *Besoins en matière de protection et de gestion*

Le parc est géré par une administration de gestion placée sous la tutelle directe de l'Etat à travers le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et la Direction des Parcs Nationaux. En 2002, un plan d'aménagement et de gestion a été élaboré. Ce plan devrait être mis à jour selon des révisions régulières afin de renforcer la conservation du bien en le dotant des ressources adéquates pour sa mise en œuvre effective.

Le bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2007, est sujet à de multiples pressions comme le braconnage, les feux de brousse, le tarissement prématuré des mares et l'invasion de celles-ci par les végétaux. A cela il faut ajouter la croissance démographique et la pauvreté des sols alentours qui ont entraîné l'empiètement des terres agricoles et la divagation du bétail dans le parc. Les priorités pour la protection et la gestion du bien sont donc de mettre en œuvre des mesures urgentes pour faire cesser le braconnage, d'améliorer le programme de suivi écologique du parc, de mettre en place un plan de survie des espèces menacées, de remédier à l'assèchement prématuré des mares et leur envahissement par les végétaux ou de trouver des solutions alternatives, et de minimiser les mouvements illégaux de bétail. Il est aussi nécessaire d'améliorer la coopération transfrontalière et les mesures visant à protéger les zones tampons et les corridors écologiques à l'extérieur du parc. Pour la gestion à long terme, la protection du bien devra être une priorité de la politique, des projets et des budgets nationaux avec l'aide des partenaires au développement.

